

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube)¹⁰.

La commune de Saint-Cyprien est classée en potentiel de catégorie 1, c'est-à-dire qu'elle se localise sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.

3.1.9. SYNTHÈSE DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Thématique	Commentaires	Enjeu local
Climatologie	Le site bénéficie d'un ensoleillement remarquable ainsi qu'un climat tempéré, sans changement brusque de température et avec un déficit estival marqué. Le site peut être soumis à des vents forts.	Faible
Topographie et sol	Le site d'étude présente une topographie plane.	Faible
Géologie	Le site se développe sur des alluvions du quaternaire.	Nul
Hydrogéologie (eaux souterraines et géologie)	Aucun périmètre de protection de captage n'est inclus dans la zone d'étude.	Faible
Pollution des sols	Le site d'étude n'est pas identifié comme pollué.	Nul
Hydrologie (eaux superficielles)		Faible
Inondation		Faible
Séisme	Zone de sismicité moyenne. Le site peut potentiellement subir les conséquences d'un séisme mais les impacts seront limités compte-tenu des caractéristiques du projet et de son isolement par rapport aux zones à enjeu (zones habitées notamment).	Nul
Feux de forêt	Aléa nul.	Nul
Glissement de terrain	Aléa nul.	Nul
Eboulements rocheux	Aléa nul.	Nul
Retrait-gonflement des argiles	Exposition faible.	Faible
Tempête	Le vent violent peut entraîner des dommages, comme l'effondrement de cheminées, le déracinement des arbres, le renversement des véhicules.	Faible
Risque Radon	La commune se situe en catégorie 1.	Nul

¹⁰ Source : IRSN

3.2. LE MILIEU NATUREL

3.2.1. ZONAGES DE PROTECTION

- **Zonages désignés ou en cours de désignation au titre des directives européennes**

La directive « Habitats » du 22 mai 1992 et la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 déterminent la constitution d'un réseau écologique européen de sites NATURA 2000. Trois zonages constituent ce réseau :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- Les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) ;
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Ces zonages sont à terme bénéficiaires d'un document d'objectifs (DOCOB). Celui-ci consiste en un état des lieux et un plan de gestion.

- **Zonages bénéficiant d'une protection réglementaire**

Certains espaces naturels peuvent être réglementairement protégés par la loi. Différents statuts réglementaires existent et s'appliquent à l'échelle nationale (Parc National, Plan National d'Action, etc.), régionale, départementale voire communale (Espace boisé, etc.). Ces statuts réglementaires ont en commun un niveau de protection fort sur l'espace qu'ils délimitent vis-à-vis des projets d'aménagement. Ils sont à ce titre souvent évités par ces derniers.

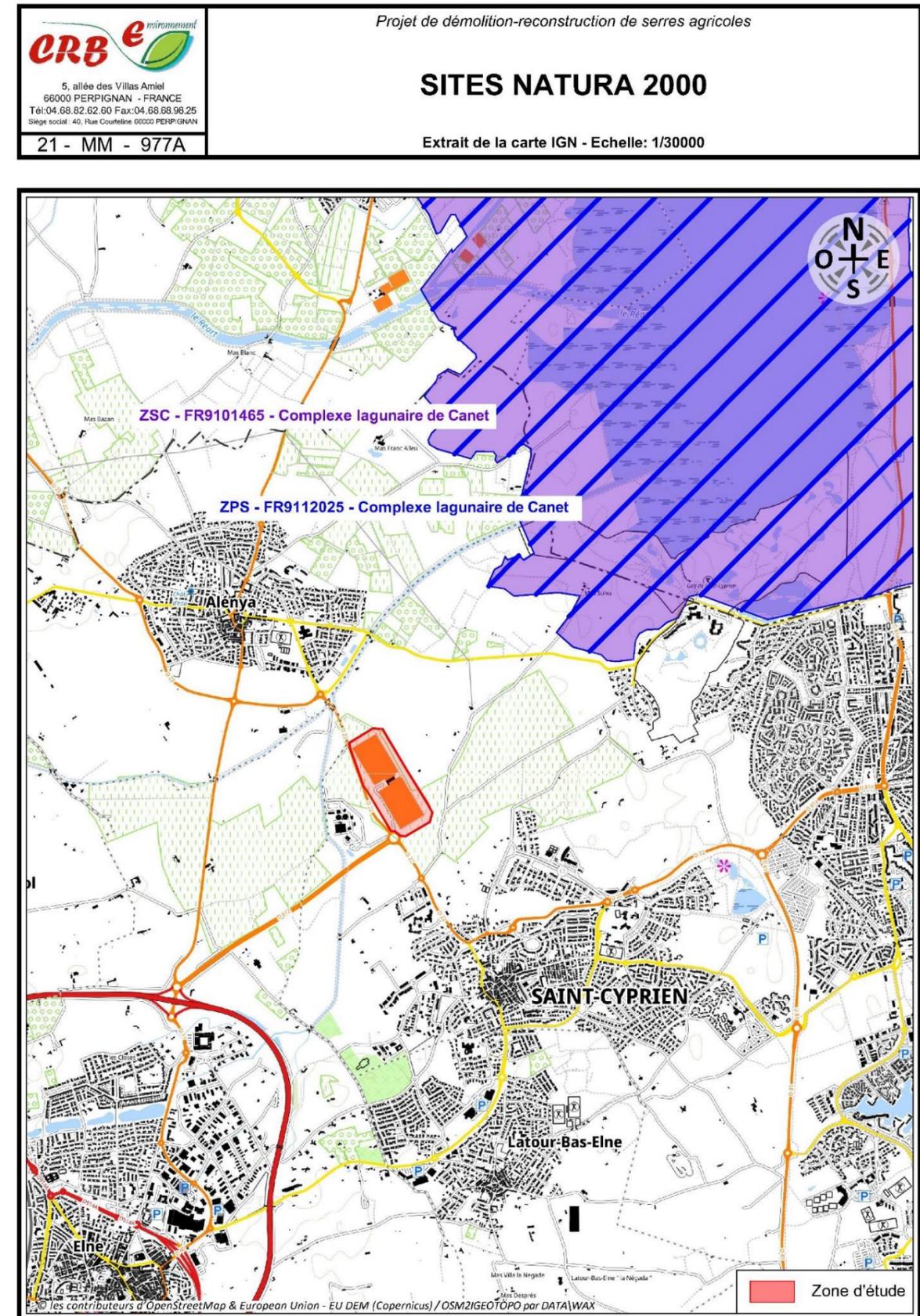
3.2.1.1. Sites Natura 2000

Aucun périmètre de site Natura 2000 ne concerne la zone d'étude. Les sites les plus proches, la ZSC FR9101465 et la ZPS FR9112025 concernant le complexe lagunaire de Canet-Saint-Nazaire, qui ont un périmètre commun, sont situés à environ 1,5 km au Nord-Est de la zone d'étude.

Aucun des habitats ayant justifié de la désignation du site Natura 2000 n'est présent sur la zone d'étude.

☞ Carte 10 : Site Natura 2000 au 1/30000°

La zone d'étude ne concerne aucun site Natura 2000.



3.2.1.1. Plan National d'Actions – PNA

La commune de Saint Cyprien est concernée par les périmètres de plusieurs PNA.

La zone d'étude se développe à environ 150 m au Sud-Est du PNA en faveur du Lézard ocellé.

- **PNA en faveur du Lézard ocellé**

Le Lézard ocellé est une espèce caractéristique des milieux ouverts méditerranéens du Sud-Ouest de l'Europe (péninsule Ibérique et Sud de la France), milieux aujourd'hui en nette régression.

La fragmentation et l'isolation des populations existantes illustrent le déclin actuel du Lézard ocellé. Les populations étudiées sont, pour la majorité, en phase de régression marquée à l'échelle nationale et européenne. Les causes de régression sont multiples. Certaines sont généralisées (déprise agricole et fermeture des milieux ouverts, urbanisation) et d'autres sont localisées à certaines populations (capture pour le commerce, impact potentiel de produits toxiques).

La zone d'étude se trouve à proximité du PNA en faveur de la Pie-grièche à poitrine rose, à environ 700 m au Sud.

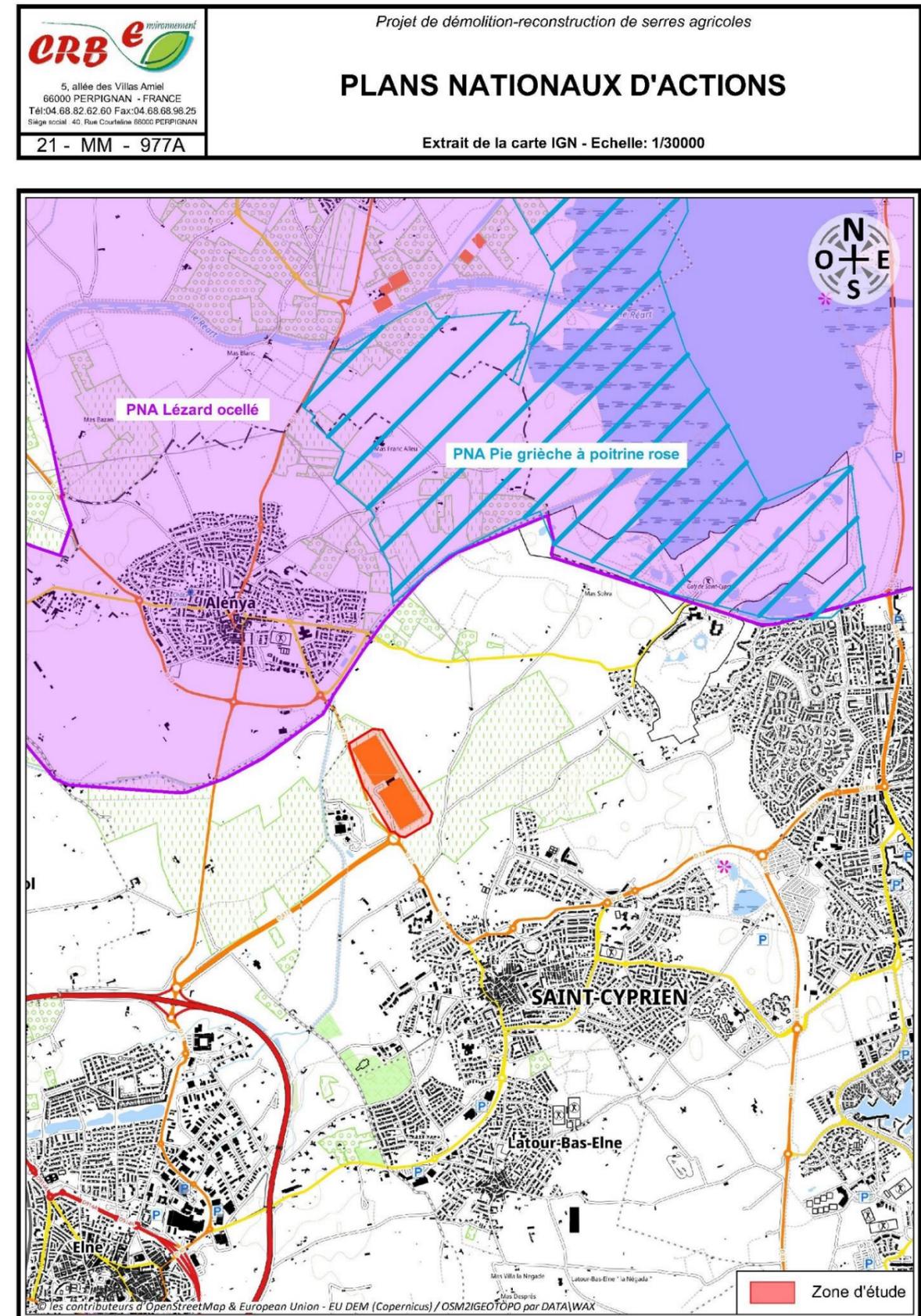
- **PNA en faveur de la Pie-grièche à poitrine rose**

La Pie-grièche à poitrine rose est un passereau migrateur autrefois commun dans presque toutes les régions de France. En 2019, seul un couple nicheur subsistait dans le département de l'Hérault, annonçant l'extinction probable de l'espèce en France. Les causes de ce déclin rapide sont multiples et interviennent à large échelle (intensification des pratiques agricoles, disparition des habitats favorables sur les sites de reproduction, atlantisation du climat, braconnage le long des voies migratoires, etc.).

La zone d'étude se trouve à environ 1,5 km au Sud-Ouest du PNA en faveur du Butoir étoilé.

La zone d'étude n'est située sur aucun périmètre de PNA.

Carte 11 : Plans Nationaux d'Actions au 1/30000°



3.2.2. INVENTAIRES ZNIEFF ET ZONAGES PATRIMONIAUX

Les zonages faisant partie d'un inventaire d'espaces et d'espèces remarquables concernent principalement des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique), des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des oiseaux) et des ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Les inventaires patrimoniaux constituent une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger mais ils n'ont pas, en eux-mêmes, de valeur juridique directe et ne constituent pas des instruments de protection réglementaire des espaces naturels.

3.2.2.1. Les ZICO

L'inventaire ZICO recense les biotopes et les habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages. Il est établi en application de la directive Européenne du 2 avril 1979, dite « directive Oiseaux ». Elle a pour objet la protection des oiseaux vivants naturellement à l'état sauvage sur le territoire des états membres, en particulier des espèces migratrices.

La ZICO la plus proche concerne les Etangs de Canet et de Villeneuve-de-la-Raho et l'embouchure du Tech et se trouve à 2 km au Nord-Est. Elle est partiellement classée en zone Natura 2000 pour la partie Etang de Canet.

La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de ZICO.

3.2.2.2. Les ZNIEFF

Une ZNIEFF correspond à un espace présentant un ensemble d'intérêts variés : paysager, géologique, écologique, paléontologique, faunistique, floristique, qui lui confère une originalité aussi bien au niveau local que sur le plan national, voire international. Il s'agit d'un document sans caractère réglementaire.

Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- De type I : secteurs en général de superficie restreinte et dont l'intérêt est lié à la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des aménagements ou à des modifications du fonctionnement écologique du milieu ;
- De type II : grands ensembles naturels libres ou peu modifiés par l'homme, et qui offrent des potentialités biologiques et paysagères intéressantes. Sur ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, et en particulier les territoires de la faune sédentaire ou migratrice.

La commune de Saint-Cyprien est concernée par trois ZNIEFF.

La ZNIEFF de type 1 n°910010863 de la Zone humide de l'Etang de Canet se localise à 1,4 km au Nord-Est du projet. Elle est composée de milieux ouverts plus ou moins halophiles (salés) soumis à des périodes d'exondation temporaires ou permanentes. Cette zone garde la trace de nombreuses interventions humaines dont elle a fait l'objet depuis des siècles (marais salant, drainage, mise en culture) et qui ont abouti au compartimentage de

cette zone humide par un réseau de chenaux, de canaux (le Réart, la Fosseille, etc.) et de digues. Aujourd'hui, elle se situe au sein d'un territoire soumis à la forte artificialisation du littoral.

La ZNIEFF de type 1 n°910030047 des Prairies humides de Saint-Cyprien se localise à 1,5 km à l'Est du projet. Cette zone humide de 50 hectares se compose de prairies humides plus ou moins halophiles (salées), d'un boqueteau et de fourrés arbustifs. L'hydraulique du secteur se compose d'un réseau fonctionnel majeur de fossés (agouilles) traversant l'intégralité du site. Le paysage local est souligné par des cordons d'arbres ou des formations à hautes herbes comme les roselières.

La ZNIEFF de type 2 n°910010862 du Complexe lagunaire de Canet-Saint-Nazaire se localise à 1,5 km au Nord-Est du projet. Ce complexe lagunaire est l'élément le plus au Sud qui subsiste actuellement en France du grand ensemble lagunaire de la côte du Languedoc-Roussillon. Ce site a fait l'objet d'un Document d'Objectifs (Docob) validé en juillet 2005. Du fait de sa grande richesse ornithologique, le Complexe lagunaire de Canet-Saint-Nazaire fait également l'objet d'un classement en ZPS n° FR9112025, qui concerne une superficie de 1869 ha.

La zone d'étude n'est concernée par aucune ZNIEFF.

☞ Carte 12 : Zonages d'inventaires au 1/30000°

3.2.2.3. L'inventaire des ENS – Espaces Naturels Sensibles

Le département compte un grand nombre d'ENS dont le périmètre correspond plus ou moins à celui des ZNIEFF de type I.

C'est le cas pour le projet, avec la présence des ENS n°82 et 85 dont les périmètres correspondent aux ZNIEFF des Prairies humides de Saint-Cyprien et de la Zone humide de l'Etang de Canet.

Entité	N°	Nom du site	Enjeux	Notes	
				Ecologie, paysage (/40)	Niveau de menaces (/20)
Littoral	82	Prairies humides de Saint Cyprien	Habitat, flore	18	20
Littoral	85	Etang de Canet et espaces naturels périphériques	Flore, avifaune, reptile, amphibien, invertébré	30	10

☞ Carte 13 : Espaces Naturels Sensibles au 1/30000°

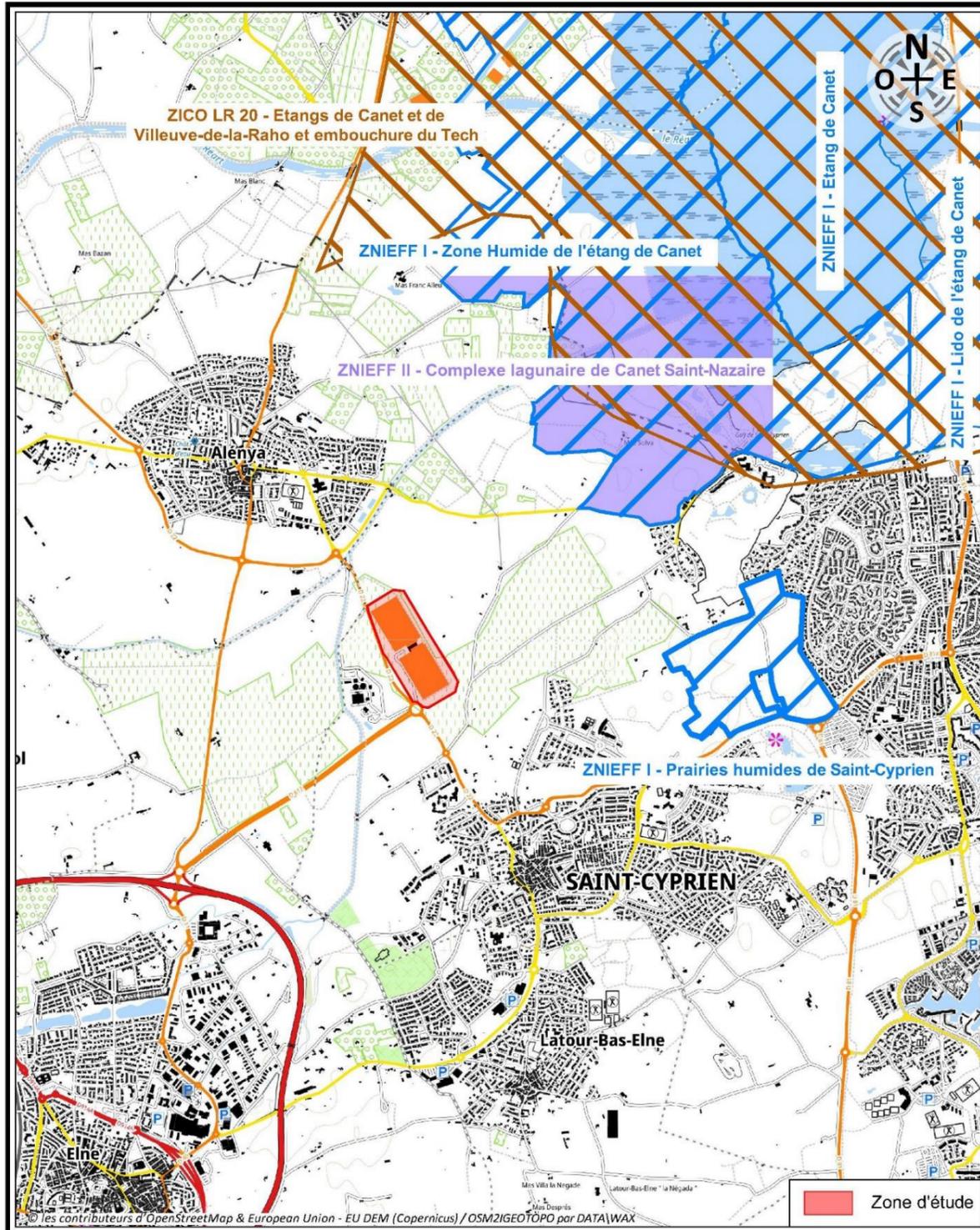
CRB e environnement
 5, allée des Villas Amiel
 66000 PERPIGNAN - FRANCE
 Tél:04.68.82.62.60 Fax:04.68.68.96.25
 Siège social: 40, Rue Courtesive 66000 PERPIGNAN

Projet de démolition-reconstruction de serres agricoles

ZONAGES D'INVENTAIRES

Extrait de la carte IGN - Echelle: 1/30000

21 - MM - 977A



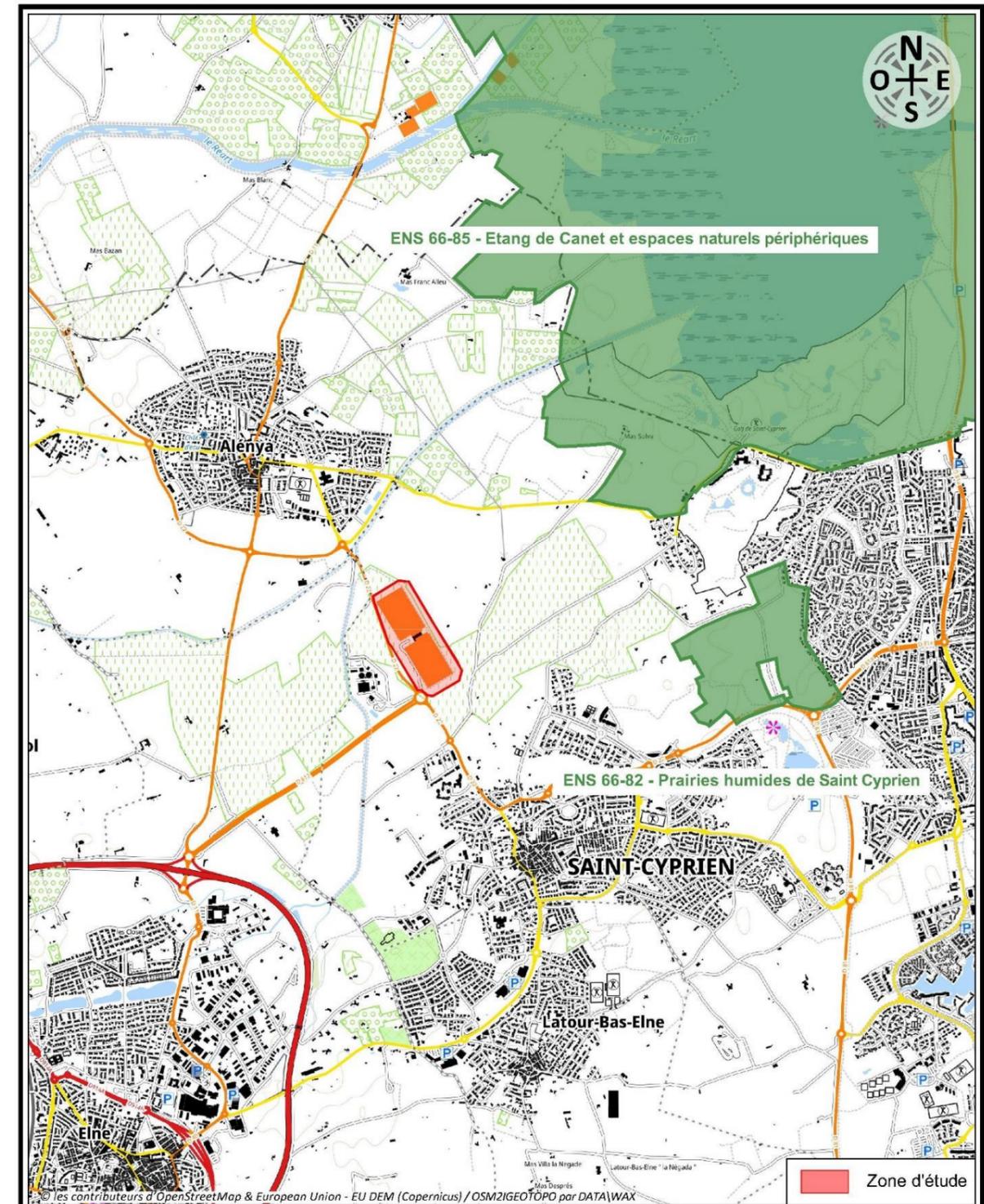
CRB e environnement
 5, allée des Villas Amiel
 66000 PERPIGNAN - FRANCE
 Tél:04.68.82.62.60 Fax:04.68.68.96.25
 Siège social: 40, Rue Courtesive 66000 PERPIGNAN

Projet de démolition-reconstruction de serres agricoles

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Extrait de la carte IGN - Echelle: 1/30000

21 - MM - 977A



3.2.3. ELEMENTS METHODOLOGIQUES DES EXPERTISES DE TERRAIN

↳ Méthodologie de terrain pour la faune et la flore

Une étude d'impact a été réalisée sur le même secteur avec un périmètre d'étude englobant le présent projet. Elle comprend des relevés naturalistes effectués en 2013.

Du fait de la nature même du projet seules deux campagnes de terrains ont été réalisées afin de :

- Contrôler l'absence d'espèce végétale protégée sous emprise du projet.
- Réaliser des inventaires ciblés sur l'avifaune nicheuse et l'herpétofaune.

Les taxons ciblés sont les seuls pouvant éventuellement présenter un enjeu vis-à-vis du projet.

3.2.3.1. L'équipe de travail

L'équipe qui a travaillé sur le projet est composée des personnes suivantes :

- Mélissa MONTHOUEL, Ingénieure Ecologue (avifaune).
- Thierry ROIG, Ecologue (herpétofaune, recherche de l'Euphorbe de Terracine).

3.2.3.2. Périodes de prospections de terrain

↳ Tableau 4 : Dates des prospections de terrain et intervenants

Date	Conditions météorologiques	Période de prospection	Intervenants	Thématique
12/05/2021	10-15°C, ensoleillé, vent nul	Diurne (matin)	M. MONTHOUEL	Inventaire général
27/06/2021	21-23°C, ensoleillé, vent nul	Diurne (matin)	T. ROIG	Inventaire général

↳ Tableau 5 : Dates des prospections de terrain et thématiques

Date	Flore – Habitats	Avifaune	Herpétofaune	Entomofaune	Chiroptères
12/05/2021					
27/06/2021					

■ Inventaire généraliste ou orienté « espèces protégées »
■ Inventaire ciblé

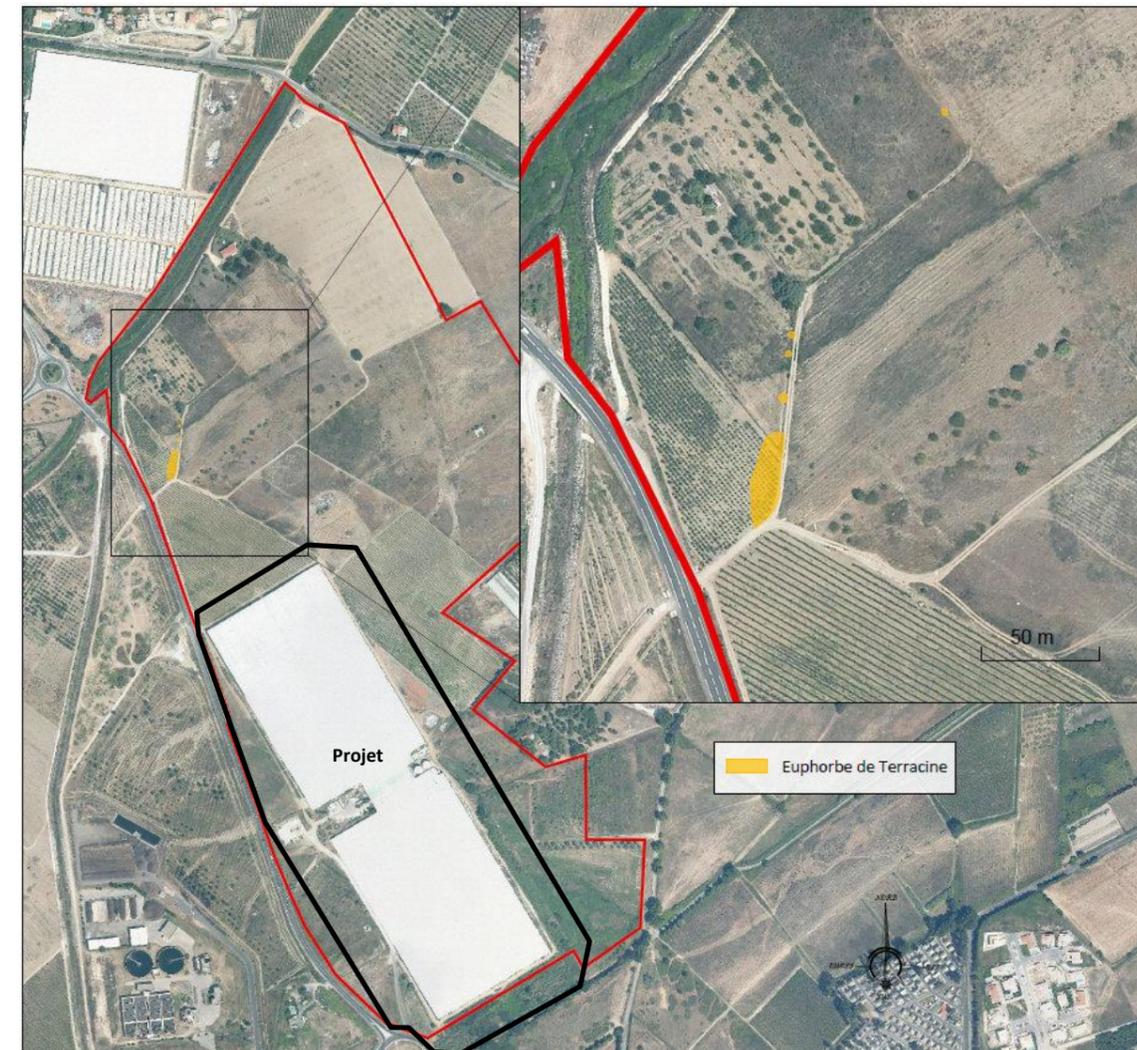
3.2.4. LA FLORE

3.2.4.1. Inventaires et expertise floristique

• Bibliographie

Les données de la base Silène ont été consultées au droit de la zone d'étude.

L'étude réalisée en 2013-2014 faisait état de la présence de 63 espèces végétales sur un périmètre beaucoup plus important, avec l'identification de plusieurs stations d'Euphorbe de Terracine au Nord-Est des serres objet du présent dossier. **L'Euphorbe de Terracine n'a pas été observée au droit de l'emprise du projet.**



↳ Carte 14 : Localisation des stations d'Euphorbes de Terracine

3.2.4.2. Bioévaluation de la flore

Espèce(s)	Éléments d'évaluation	Enjeu écologique sur le site
Flore commune	Absence d'espèce protégée.	Faible

3.2.5. HABITATS NATURELS

3.2.5.1. Habitats naturels présents sur le site

- **Fossés et petits canaux CB 82.29**

Cet habitat correspond au fossé de collecte des eaux de ruissèlement situé au Sud et Sud-Est du périmètre d'étude. Les rigoles présentes en pied des serres n'ont pas été cartographiées et sont intégrées dans l'habitat intégrant les serres.



☞ Photographie 1 : Fossé en bordure Sud-Est de la zone d'étude

- **Plantation d'oliviers CB 83.11**

Il s'agit d'un aménagement paysager constitué par quelques oliviers plantés au niveau de l'accès aux bureaux



☞ Photographie 2 : Aménagement paysager avec plantation d'oliviers

- **Alignement d'arbres, haie CB 84.1**

Cet habitat correspond aux alignements d'arbres et haies, essentiellement plantés.



☞ Photographie 3 : Haie de lauriers roses le long de la RD22 (Route d'Alénia)

- **Boisement CB 84.3**

La bordure Sud de la zone d'étude est occupée par un boisement de feuillus.



☞ Photographie 4 : Boisement de feuillus

- **Serres et constructions agricoles CB 84.5**

Les serres anciennes générations qui doivent être remplacées par des structures de nouvelle génération occupent l'essentiel du périmètre d'étude.



☞ Photographie 5 : Serres agricoles

- **Jardin potager CB 85.32**

Il s'agit d'un jardin potager entretenu présent en bordure Est du périmètre d'étude.

- **Friches CB 87.1**

Des terrains en friche bordent les serres à l'ouest et au Nord.



☞ Photographie 6 : Friche en bordure Nord du périmètre d'étude

- **Zones rudérales CB 87.2**

Il s'agit de terrain remaniés, d'espaces de stockage de matériaux ou d'une zone de stationnement de véhicules.



☞ Photographie 7 : Zone de stationnement à l'Ouest

• **Lagunes artificielles et bassins CB 89.23**

Il s'agit des bassins de rétention existants qui compensent les surfaces imperméabilisées par les serres et les bâtiments annexes.



☞ Photographie 8 : Bassin de rétention à l'arrière du fossé

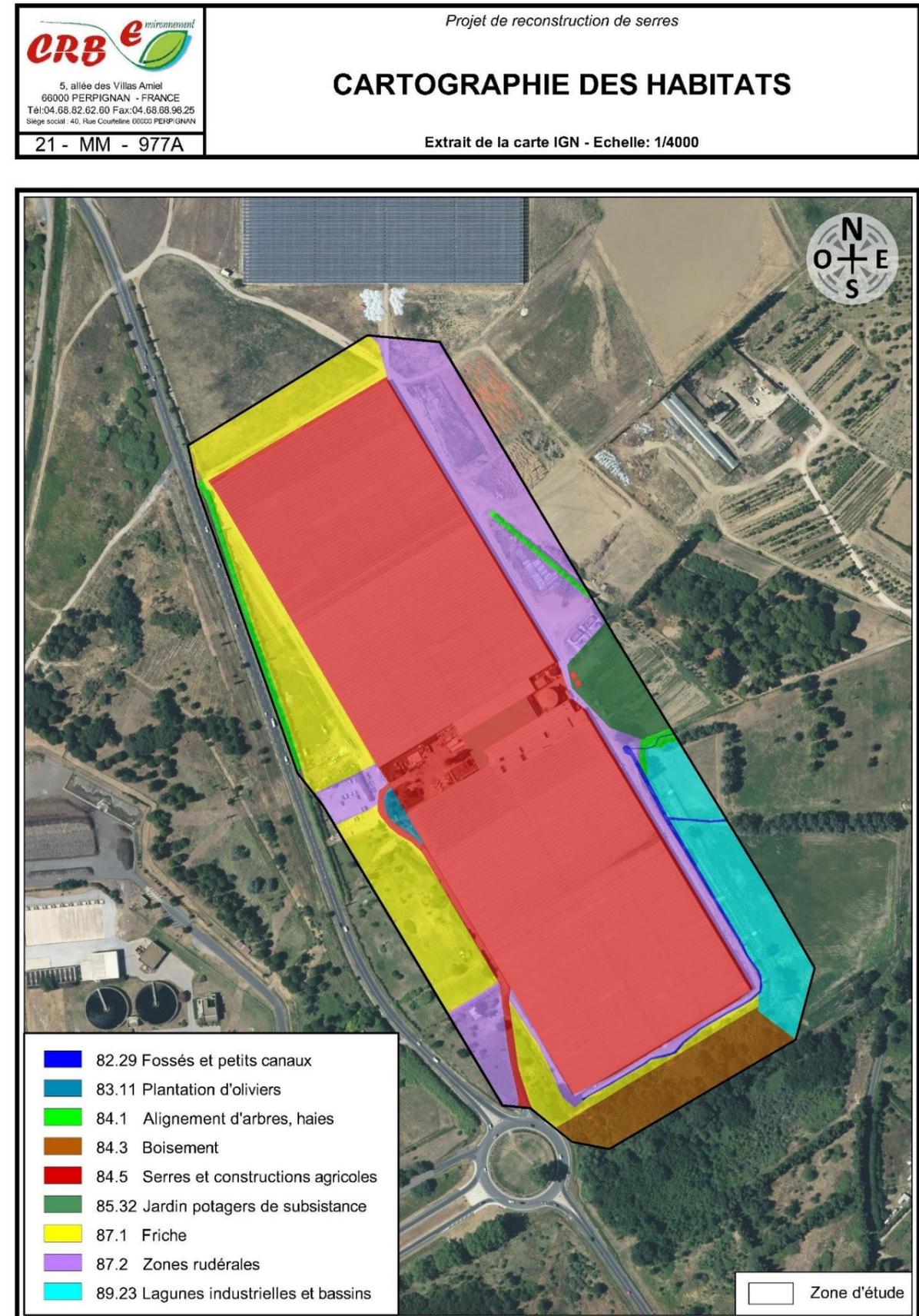
3.2.5.2. Synthèse et bio-évaluation des habitats

Les habitats identifiés au sein de la zone d'étude sont répertoriés dans le tableau et la carte de synthèse suivants.

☞ Tableau 6 : Habitats naturels inventoriés au sein de la zone d'étude

Dénomination de l'habitat	Corine Biotopes	EUR 15/2	Commentaire	Enjeu écologique
Fossés et petits canaux	82.29	-	Fossé de collecte des eaux pluviales.	Faible
Plantation d'oliviers	83.11	-	Plantation d'oliviers en aménagement paysager.	Faible
Alignement d'arbres, haie	84.1	-	Haies paysagères plantées.	Faible
Boisement	84.3	-	Boisement en bordure Sud de la zone d'étude.	Faible
Serres et constructions agricoles	84.5	-	Serres agricoles ancienne génération.	Nul
Jardin potager	85.32	-	Jardin potager en bordure Est de la zone d'étude.	Faible
Friches	87.1	-	Terrains en friches.	Faible
Zones rudérales	87.2	-	Terrains remaniés.	Nul
Lagunes industrielles et bassins	89.23	-	Bassins de rétention des eaux pluviales (compensation de l'imperméabilisation liée aux serres agricoles).	Faible

☞ Carte 15 : Cartographie des habitats au 1/4000°



3.2.6. MAMMIFERES HORS CHIROPTERES

3.2.6.1. Données bibliographiques

La base de données Faune-LR dénombre 15 espèces de mammifères et celle de l'INPN 25 sur la commune de Saint-Cyprien.

5 espèces de mammifères sont recensées à proximité de la zone d'étude sur la base de données Faune-LR : l'Ecureuil roux, la Genette commune, le Hérisson d'Europe, le Putois d'Europe et le Ragondin. Toutes ces espèces ont été observées mortes, après collision par des véhicules.

L'Ecureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe sont tous trois protégées et à enjeu faible régionalement. Le Putois d'Europe n'est pas protégé, mais présente un enjeu modéré régionalement. Le Ragondin est une espèce introduite et invasive.

Lors de prospections réalisées sur la zone d'étude en 2013 pour un projet de construction de serres, trois espèces avaient été contactées : le Lapin de garenne, le Ragondin et le Sanglier. Le lapin de garenne n'est pas protégé, mais à enjeu modéré dans la région. Le Sanglier ne présente pas d'enjeu, et n'est pas protégé.

3.2.6.2. Analyse du site

Les espèces directement observées ont été le Lapin de garenne et le Renard roux, avec un jeune individu mort dans un fossé.



☞ Photographie 9 : Renardeau dans le fossé Sud-Est (© CRBE)

Le secteur est potentiellement fréquenté par les micromammifères communs des zones agricoles (crocidures, mulots, rats et souris).

Ils sont difficilement observables sauf suite à une campagne de piégeage. L'analyse de pelote de réjection permet également de dresser une liste des espèces fréquentant un site.

Aucune pelote de rapace n'a été trouvée sur la zone d'étude.

☞ Tableau 7 : Statuts juridiques et écologique des mammifères terrestres potentiels (en gris) et avérés

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection		Déterminance ZNIEFF	Liste rouge nationale	PNA	ENJEU DREAL OCC 2019
		Directive Habitat Annexe II	Nat.				
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre				LC		NH
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette				LC		NH
<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins				NT		MODE
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot				LC		FAIB
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		P2		LC		FAIB
<i>Martes foina</i>	Fouine				LC		NH
<i>Microtus duodecimcostatus</i>	Campagnol provençal				LC		MODE
<i>Mus musculus</i>	Souris grise				LC		NH
<i>Mus spretus</i>	Souris d'Afrique du Nord				LC		MODE
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne				NT		MODE
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot				NA		INTR
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir				LC		NH
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée				LC		NH
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux				LC		NH

☞ Annexe 2 : Abrégés des statuts de protection et de conservation

3.2.6.3. Synthèse

Aucune espèce de mammifère terrestre protégée n'a été contactée sur la zone d'étude.

Une espèce protégée le fréquente potentiellement, le Hérisson d'Europe.

Parmi les autres espèces potentielles, le Campagnol provençal, la Crocidure des jardins, le Lapin de Garenne et la Souris d'Afrique du Nord ne sont pas protégés mais présentent un enjeu régional modéré.

☞ Tableau 8 : Bioévaluation des mammifères protégés / à enjeux avéré et potentiels (en gris)

Nom vernaculaire	Éléments d'évaluation	Enjeu DREAL	Enjeu écologique sur le site
Lapin de Garenne	Espèce occupant les abords.	Modéré	Faible
Campagnol provençal	Espèce potentielle à proximité.	Modéré	Faible
Crocidure des jardins	Espèce potentielle à proximité.	Modéré	Faible
Hérisson d'Europe	Espèce anthropophile potentielle.	Faible	Faible
Souris d'Afrique du Nord	Espèce occupant la végétation buissonneuse et herbacée, les jardins, vergers, maquis et différents types de cultures.	Modéré	Faible

3.2.7. CHIROPTERES

3.2.7.1. Données bibliographiques

La base de données du SINP dénombre 2 espèces de chiroptères sur la commune de Saint-Cyprien.

3.2.7.2. Analyse du site

Vu la consistance même du projet et l'absence de gîte favorables au sein des serres existantes (luminosité, température et hygrométrie non favorables), il n'a pas été réalisé d'étude spécifique sur ce groupe faunique.

Les espèces communes anthropophiles telles les Pipistrelles commune, de Khul et pygmée et la Sérotine commune, fréquentent potentiellement le site et plus particulièrement la lisière du boisement au Sud.

3.2.7.3. Synthèse

Le site ne présente pas d'enjeu vis-à-vis des chiroptères du fait notamment de l'absence de gîtes favorables.

A noter que le projet n'entraîne pas la destruction des boisements et alignements d'arbres qui constituent des axes privilégiés de déplacement et de chasse pour ces espèces.

3.2.8. AVIFAUNE

3.2.8.1. Bibliographie

La base de données communale de l'INPN recense 176 espèces d'oiseaux sur la commune de Saint-Cyprien.

La base de données Faune-LR recense 9 espèces à proximité immédiate de la zone d'étude, dont deux n'ont pas été observées sur le terrain.

Il s'agit de la Bergeronnette des ruisseaux (en migration) et de la Chevêche d'Athéna.

Une première expertise de terrain a été faite en 2013 sur la zone, incluant un périmètre d'étude plus large que la zone d'étude actuelle. Lors de cette expertise, 25 espèces ont été contactées, dont 6 espèces qui n'ont pas été contactées cette année.

Il s'agit de la Pie-grièche à tête rousse, la Gallinule poule-d'eau, le Héron cendré, le Martinet noir, la Perdrix rouge et le Pouillot véloce.

Les Guêpiers d'Europe ont été vus cette année survolant la zone, sans toutefois observer des signes de nidification.

3.2.8.2. Prospection de terrain

Les relevés ornithologiques se sont déroulés selon le phasage suivant :

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Reproduction												
Migration												
Hivernage												
Relevés effectués					1							

Très favorable Favorable Peu favorable Non favorable

Six points d'écoute (IPA) ont été positionnés autour des serres actuelles, afin de couvrir l'ensemble de la zone d'étude.

L'observateur stationne 15 minutes à chaque point et note tous les contacts auditifs et visuels pris avec les oiseaux. Les prospections ont eu lieu du lever du soleil au milieu de matinée lors de conditions météorologiques favorables.

A chaque point sont notés l'espèce, le nombre d'individus et le statut de reproduction d'après les catégories de nidification de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs des Pyrénées-Orientales.

Les espèces en transit sur le secteur pour leur migration ou leur alimentation sont considérées comme non nicheuses.

Carte 16 : Localisation des points IPA



Nous avons pu contacter 32 espèces sur ou à proximité immédiate de la zone d'étude, dont 11 à enjeux.

Tableau 9 : Espèces d'oiseaux contactées par point IPA

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Point d'écoute					
		1	2	3	4	5	6
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette		X				
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise			X	X	X	X
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière					X	
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	X	X				
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer				X		
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable			X			
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert				X		
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	X	X	X			
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours					X	
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	X		X		X	X
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé				X		
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet			X	X	X	
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle					X	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		X				
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris			X			
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir			X			
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée				X		
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe			X	X		
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique			X	X	X	
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée			X			
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	X					
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		X				X
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	X	X	X			X
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue			X			
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière						X
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	X		X			X
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	X					
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	X					
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	X	X	X	X		
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte		X			X	X
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	X	X	X	X		
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe			X			

Tableau 10 : Statuts juridiques et écologique des oiseaux observés

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection		Déterminance ZNIEFF	Liste rouge		ENJEU DREAL OCC 2019
		Directive Oiseaux	Nat.		Nat.	Rég.	
		Annexe I					
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Annexe I	P3	à critères	LC	LC	MODE
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		P3		LC	LC	FAIB
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière		P3		LC	NT	FAIB
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		P3		NT	LC	FAIB
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer		P3		LC	LC	FAIB
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		P3		LC	LC	FAIB
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert				LC	DD	NH
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		P3		VU	VU	FAIB
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		P3		LC	LC	FAIB
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs		P3		VU	LC	MODE
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé		P3		LC	LC	MODE
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet				LC	LC	NH
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		P3		NT	LC	FAIB
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		P3		LC	LC	FAIB
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris		P3		NT	LC	MODE
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		P3		VU	EN	MODE
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopnée		P3		LC	LC	FAIB
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe		P3	remarquable	LC	NT	MODE
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		P3		NT	NT	MODE
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée		P3	remarquable	LC	LC	MODE
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte		P3		LC	LC	FAIB
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		P3		LC	LC	FAIB
<i>Turdus merula</i>	Merle noir				LC	LC	NH
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		P3		LC	LC	FAIB
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		P3		LC	LC	FAIB
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		P3		LC	LC	FAIB
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde				LC	LC	NH
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier				LC	LC	NH
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle		P3		LC	LC	FAIB
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate		P3		LC	NT	MODE
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		P3		VU	LC	MODE
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		P3		VU	NT	MODE

Annexe : Abrégés des statuts de protection et de conservation

Utilisation du site par l'avifaune

Tableau 11 : Statut écologique local des oiseaux contactés

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Habitat		Statut sur site
		Alimentation	Nidification	
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Milieux humides	-	Exp
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Milieux ouverts herbacés ou à sol nu	Bâti, milieux ouverts herbacés	Npo
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Milieux ouverts, friches	-	Exp
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Milieux buissonnants, proche de milieux humides		Npo
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Milieux ouverts herbacés		Npo
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Survol		
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Milieux humides	-	Exp
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Milieux ouverts herbacés	Arbustes ou arbres	Npr
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Milieux ouverts	Bâti, vieux arbres	Npo
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Friches		Npo
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	Milieux ouverts à végétation rase		Npr
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Milieux ouverts	Cavités arboricoles ou rupestres	Npr
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Milieux ouverts	Vieux arbres et bâti	Npo
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Milieux semi-ouverts	Arbustes et buissons	Npr
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Boisements clairsemés	Arbres et bâti	Npo
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Boisements	-	Migr
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopnée	Survol		
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	Survol		
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Milieux ouverts	-	Exp
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Milieux ouverts à végétation rase	Cavités arboricoles ou rupestres	Npo
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Boisements	Arbustes et buissons	Npo
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Boisements de feuillus		Npo
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Boisements, lisière et milieux anthropisés		Ncer
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Boisements		Npo
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Boisements		Npo
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Milieux ouverts et anthropisés	Bâti	Ncer
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Toute la zone	Arbres	Npo
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Milieux ouverts	Boisements	Npo
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	Végétation ligneuse basse et dense		Npo
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	Milieux arbustifs	-	Migr
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Milieux ouverts herbacés	Arbres et arbustes	Npo
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Milieux arborés clairsemés		Npo

Avec : Npo : Nicheur possible ; Npr : Nicheur probable, Ncer : Nicheur certain, Migr : Migrateur, Hiv : Hivernant, Exp : Exploite

Annexe 2 : Détermination de la catégorie de nidification

La serre en elle-même est un site de nidification pour le moineau domestique. Des petits groupes ont été observés sur la face Ouest et sur la face Est, où un mâle a été aperçu entrant dans la cavité lui servant de nid. La zone rudérale entourant la serre est un habitat d'alimentation pour le Moineau domestique, l'Hirondelle rustique, la Huppe fasciée, l'Etourneau sansonnet, le Chardonneret élégant, le Merle noir et la Bergeronnette grise.

La zone boisée au Sud des serres est un potentiel habitat de nidification pour la Fauvette à tête noire, le Merle noir, le Lorient d'Europe, le Rossignol philomèle, le Chardonneret élégant, le Serin cini et la Bouscarle de Cetti. C'est aussi une zone de gagnage pour l'Aigrette garzette grâce à la présence d'un petit ruisseau, et une zone de halte migratoire pour la Rousserolle effarvatte.

La zone de friche arborée au Sud-Ouest est un habitat potentiel de nidification pour le Chardonneret élégant, l'Hypolaïs polyglotte, le Rossignol philomèle et la Cisticole des joncs.

La zone de prairie ponctuée d'arbres au Sud-Est est une zone potentielle de nidification pour l'Etourneau sansonnet, la Huppe fasciée, le Serin cini, le Chardonneret élégant, la Mésange bleue, le Gobemouche gris, le Verdier d'Europe et le Rossignol philomèle. C'est une zone d'alimentation potentielle pour la Buse variable et le Guêpier d'Europe, ainsi qu'une zone de halte migratoire pour le Gobemouche noir.

La zone rudérale au Nord-Est est un potentiel site de nidification pour le Cochevis huppé, le Bruant proyer, la Cisticole des joncs et la Bergeronnette grise. C'est aussi un habitat d'alimentation pour l'Etourneau sansonnet, le Serin cini, le Faucon crécerelle et l'Hirondelle rustique.

La zone labourée au Nord est un habitat d'alimentation pour le Choucas des tours, la Bergeronnette grise, la Bergeronnette printanière en halte migratoire, l'Etourneau sansonnet et le Faucon crécerelle.

La haie de Lauriers rose au Nord-Ouest abrite la Rousserolle effarvatte en halte migratoire.

L'Etourneau sansonnet est présent en grand nombre sur le site, des individus juvéniles ont été observés.

3.2.8.3. Synthèse

☞ Tableau 12 : Bioévaluation des espèces patrimoniales nicheuses fréquentant l'aire d'étude (en gris : espèces issues de la bibliographie)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Éléments d'évaluation	Enjeu DREAL	Enjeu écologique sur le site
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	Nicheur probable au sol à moins de 50 mètres des serres	MODE	MODE
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Nicheur potentiel à proximité des serres	MODE	MODE
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Gagnage à proximité immédiate des serres	MODE	MODE
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Niche dans la structure des serres	FAIB	FAIB
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Nicheur potentiel à proximité des serres	MODE	MODE
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Gagnage et nicheur potentiel à proximité immédiate des serres	FAIB	FAIB

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Éléments d'évaluation	Enjeu DREAL	Enjeu écologique sur le site
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Nicheur potentiel à proximité des serres	FAIB	FAIB
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Nicheur potentiel à proximité des serres	FAIB	FAIB
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Nicheur potentiel à proximité des serres, espèce très commune dans le département	MODE	FAIB
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Gagnage à proximité immédiate des serres	FAIB	FAIB
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Gagnage à proximité des serres	FAIB	FAIB
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Nicheur probable à proximité des serres	FAIB	FAIB
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Nicheur potentiel à proximité des serres	FAIB	FAIB
<i>Oriolus oriolus</i>	Lorient d'Europe	Nicheur potentiel à proximité des serres	FAIB	FAIB
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Nicheur potentiel à proximité des serres	FAIB	FAIB
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Nicheur potentiel à proximité des serres	FAIB	FAIB
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Nicheur potentiel à proximité des serres	FAIB	FAIB
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Nicheur potentiel à proximité des serres, espèce très commune dans le département	MODE	FAIB

Le **Cochevis huppé** apprécie les milieux ouverts secs à végétation clairsemée comme les jeunes friches, les chantiers en construction, les champs de manœuvre, etc.

Le Cochevis huppé construit un nid enfoncé dans le sol, ce qui le rend particulièrement vulnérable à l'écrasement par des engins de chantier. Deux individus ont été contactés sur la zone d'étude, sur une zone rudérale entre les deux serres au Nord-Est.

Bien que l'espèce ne soit pas sur Liste rouge, elle est protégée et considérée comme en déclin en France. Son enjeu sur le site est fort dû au risque d'écrasement de nids ou de jeunes lors des travaux.



☞ Photographie 10 : Cochevis huppé (© CRBE, hors site)



☞ Photographie 11 : Gobemouche gris (© CRBE)

Le **Gobemouche gris** est une espèce des boisements âgés offrant des espaces dégagés et des perchoirs. Il a été observé sur la zone d'étude près des alignements de bouleaux, où il pourrait potentiellement nicher. L'espèce est quasi-menacée (NT) en France et a enjeu modéré régionalement. Pouvant nicher à proximité immédiate du site, son enjeu local reste modéré.

La **Huppe fasciée** peut nicher dans des milieux très divers : trou dans un arbre ou dans un mur, terrier dans le sol, nichoir, vieux nids de Guêpiers ou de Martin-pêcheur. Elle apprécie les milieux ouverts à végétation basse et clairsemée pour se nourrir. Deux individus ont été observés en gagnage sur la zone rudérale autour des serres, et un individu a été entendu chantant à proximité. L'espèce est en net déclin sur le territoire national, elle présente un enjeu modéré sur le site.



☞ Photographie 12 : Huppe fasciée (© CRBE)

Le **Moineau domestique** est une espèce très anthropophile qui a besoin de cavités en hauteur pour construire son nid. Un mâle a été observé ramenant des matériaux pour la construction d'un nid à l'intérieur de la structure de la serre. Bien que l'espèce reste très commune, elle est protégée et a un enjeu faible régionalement. Son enjeu local est modéré dû au risque de destruction de nid pendant les travaux.



☞ Photographie 13 : Moineau domestique (© CRBE)

Le **Verdier d'Europe** est une espèce des milieux semi-ouverts comme les campagnes arborées, qui niche dans les branches d'un arbre ou d'un arbuste. Un individu chanteur a été contacté près des alignements d'arbres au Sud-Est de la zone d'étude. L'espèce est en déclin, elle est classée vulnérable (VU) sur la Liste rouge nationale et a un enjeu modéré régionalement. Son enjeu local reste modéré.

☞ Photographie 14 : Verdier d'Europe (© CRBE, hors site)



3.2.9. REPTILES

3.2.9.1. Données bibliographiques

La base de données communale de l'INPN ne recense aucune espèce de reptile sur la commune de Saint-Cyprien tandis que celle de Faune-LR en recense 12. Faune-LR ne mentionne qu'une seule espèce à proximité de la zone d'étude : la Couleuvre de Montpellier.

Lors des prospections de 2013, seul le Lézard catalan avait été observé à proximité immédiate de la zone d'étude.

3.2.9.1. Analyse du site

Deux espèces communes de reptiles ont été observées, le Lézard catalan et la Tarente de Maurétanie.

Ces deux espèces à enjeux faibles sont très communes dans toutes la Plaine du Roussillon, jusque dans les zones urbaines.

☞ Tableau 13 : Statuts juridiques et écologiques des reptiles potentiels

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection France	Statut Directive Habitats	Statuts de conservation			Enjeu DREAL LR
				Liste rouge UICN France	Propo Liste rouge régionale	Déterminance ZNIEFF	
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	P2	-	LC	LC	-	Faible
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	P3	-	LC	LC	-	Faible

☞ Annexe : Abrégés des statuts de protection et de conservation



☞ Photographies 15 & 16 : Lézard catalan et Tarente de Maurétanie (© CRBE)

3.2.9.2. Synthèse

La zone d'étude abrite deux espèces anthropophiles très communes de reptiles.

Le Lézard catalan et la Tarente de Maurétanie présentent des enjeux faibles.

☞ Tableau 14 : Bioévaluation des reptiles présents

Nom vernaculaire	Éléments d'évaluation	Enjeu DREAL	Enjeu écologique sur le site
Lézard catalan	Espèce potentielle sur la zone d'étude, très commune	Faible	Faible
Tarente de Maurétanie	Espèce potentielle sur la zone d'étude, très commune	Faible	Faible

3.2.10. AMPHIBIENS

3.2.10.1. Données bibliographiques

La base de données communale de l'INPN recense 9 espèces sur la commune de Saint-Cyprien, tandis que celle de Faune-LR en recense 7.

Faune-LR ne mentionne qu'une seule espèce d'amphibien : le Crapaud épineux, observé en 2018 au sud de la zone d'étude, sur le chemin de Villerasse (espèce protégée à enjeu faible).

Lors des prospections de 2013, une ponte de Crapaud calamite, une grenouille verte et une autre ponte d'amphibien non identifiée ont été observés au sein du fossé au Sud de la zone d'étude. Le Crapaud calamite est une espèce protégée à enjeu faible régionalement. Le complexe des grenouilles vertes ne comprend que des espèces protégées à enjeu modéré à très fort.

3.2.10.2. Expertise de terrain

Aucun individu ni aucune ponte n'ont été contactés sur le terrain.

3.2.10.3. Synthèse

Trois espèces d'amphibiens sont potentielles au droit du fossé en bordure Sud du site.

Tableau 15 : Bioévaluation des amphibiens potentiels

Nom vernaculaire	Éléments d'évaluation	Enjeu DREAL	Enjeu écologique sur le site
Crapaud épineux	Espèce potentielle au droit du canal au Sud de la zone d'étude.	Faible	Faible
Crapaud calamite	Espèce potentielle au droit du canal au Sud de la zone d'étude.	Faible	Faible
Grenouille verte	Espèce potentielle au droit du canal au Sud de la zone d'étude.	Modéré à Très fort	Modéré

3.2.11. INVERTEBRES

3.2.11.1. Données bibliographiques

A l'échelle communale, les bases de données de Faune-LR et de l'INPN recensent les espèces suivantes :

Tableau 16 : Données bibliographiques communales des différents taxons d'invertébrés

Taxons	Nombre d'espèces référencées à l'échelle communale	
	Base de données Faune-LR	Base de données de l'INPN
Odonates (libellules, demoiselles)	14	14
Rhopalocères (papillons « de jour »)	25	28
Hétérocères (papillons « de nuit »)	10	
Orthoptères (criquets, sauterelles)	10	10
Coléoptères (scarabées)	1	44
Autres (mantes, araignées, etc)	4	28

Faune-LR recense 7 espèces d'invertébrés à proximité de la zone d'étude : le Souci (rhopalocère), la Pyrauste du plantain, la Vieillie, *Stegania trimaculata*, la Noctuelle des renouées et *Caradrina clavipalpis* (hétérocères), ainsi que la Courtilière des vignes (orthoptère).

La Courtilière des vignes est une espèce déterminante ZNIEFF à enjeu modéré régionalement.

18 espèces d'invertébrés avaient été contactés lors des campagnes réalisées en 2013, dont aucune protégée ou patrimoniale.

3.2.11.1. Expertise de terrain

Le fossé au Sud du périmètre d'étude est régulièrement en eau. Il peut constituer un site de reproduction pour les Odonates. Les milieux terrestres peuvent cependant représenter une aire de chasse ou zone de transit pour les espèces les plus mobiles.

La présence de milieux ouverts (friche et prairie) est favorable aux lépidoptères (papillons), tels les azurés, les échiquiers et les piérides.

Ils sont également favorables aux Orthoptères (sauterelles, criquets), avec un cortège attendu pouvant être intéressant sans pour autant comprendre des espèces patrimoniales. Sont notamment attendus le Criquet noir-ébène (*Omocestus rufipes*), le Dectique à front blanc (*Decticus albifrons*), la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*) et l'Ædipode turquoise (*Oedipoda caerulescens caerulescens*), espèces communes.

3.2.11.2. Synthèse

Le cortège attendu est classique, avec une faible diversité comme observé en 2013.

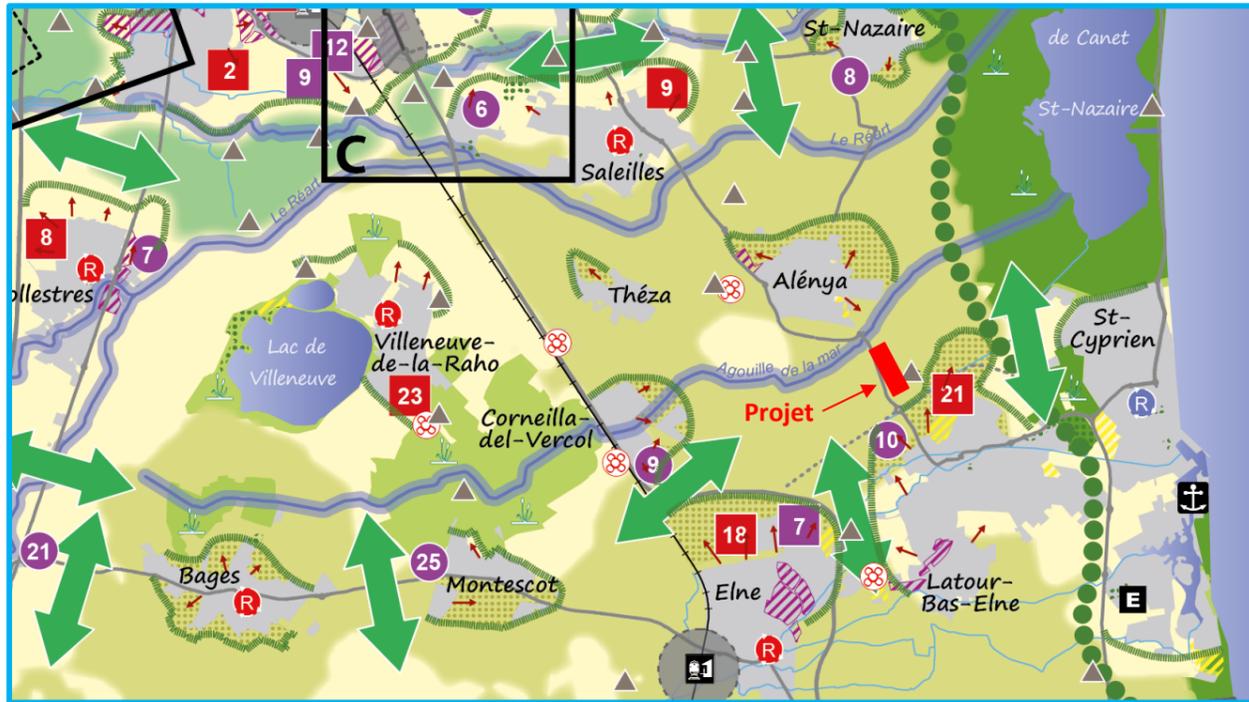
Le périmètre d'étude ne présente pas d'enjeu vis-à-vis des invertébrés.

3.2.12. FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

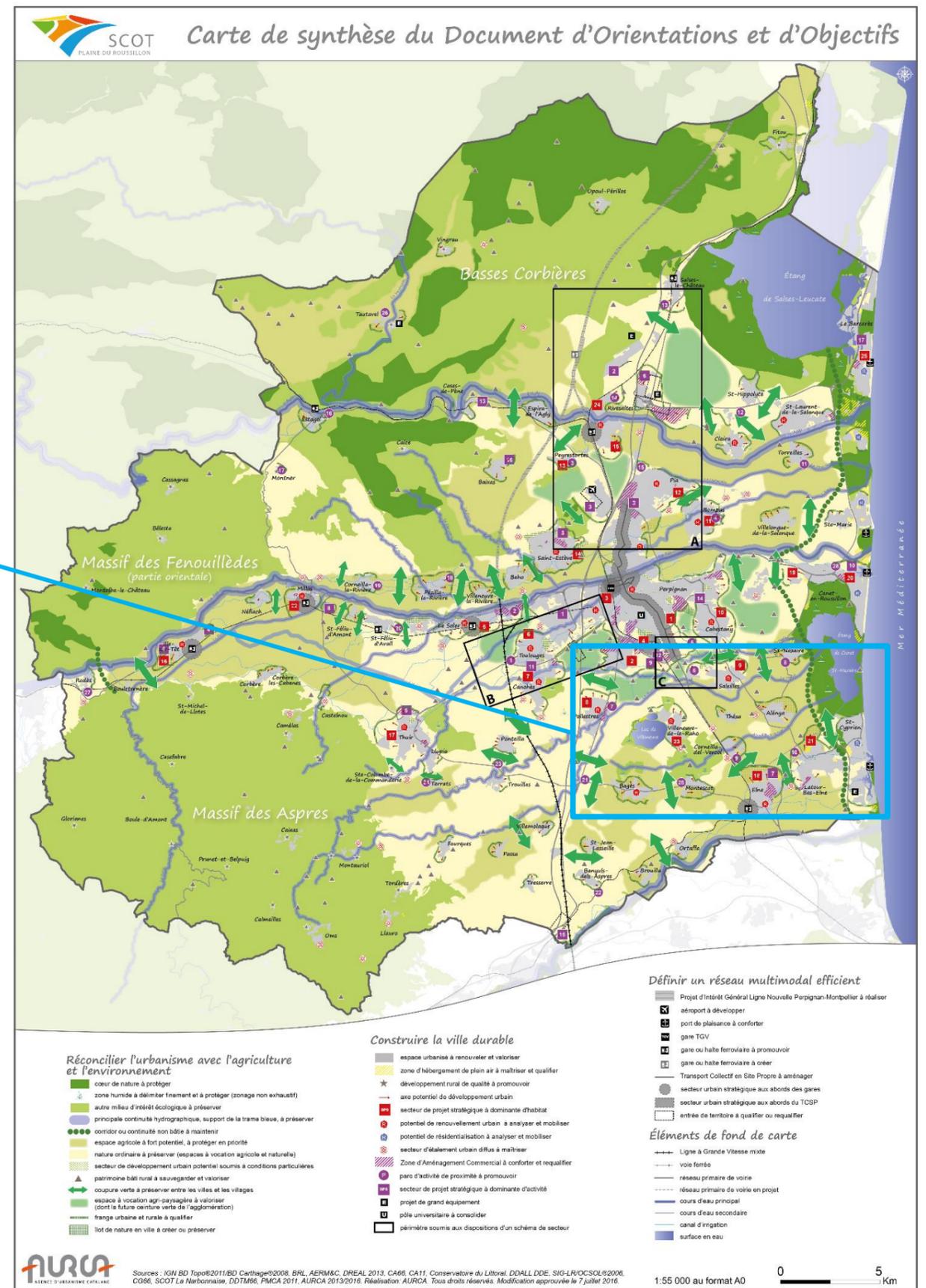
3.2.12.1. Trame verte et bleue locale

Le SCOT de la Plaine du Roussillon définit la trame verte et bleue locale.
 Elle est compatible avec la Trame Verte et Bleue définie au niveau régional.

Cette dernière identifie la zone d'étude comme un espace agricole à fort potentiel à protéger en priorité.



Carte 17 : Extrait de la Trame Verte et Bleue du SCOT Plaine du Roussillon

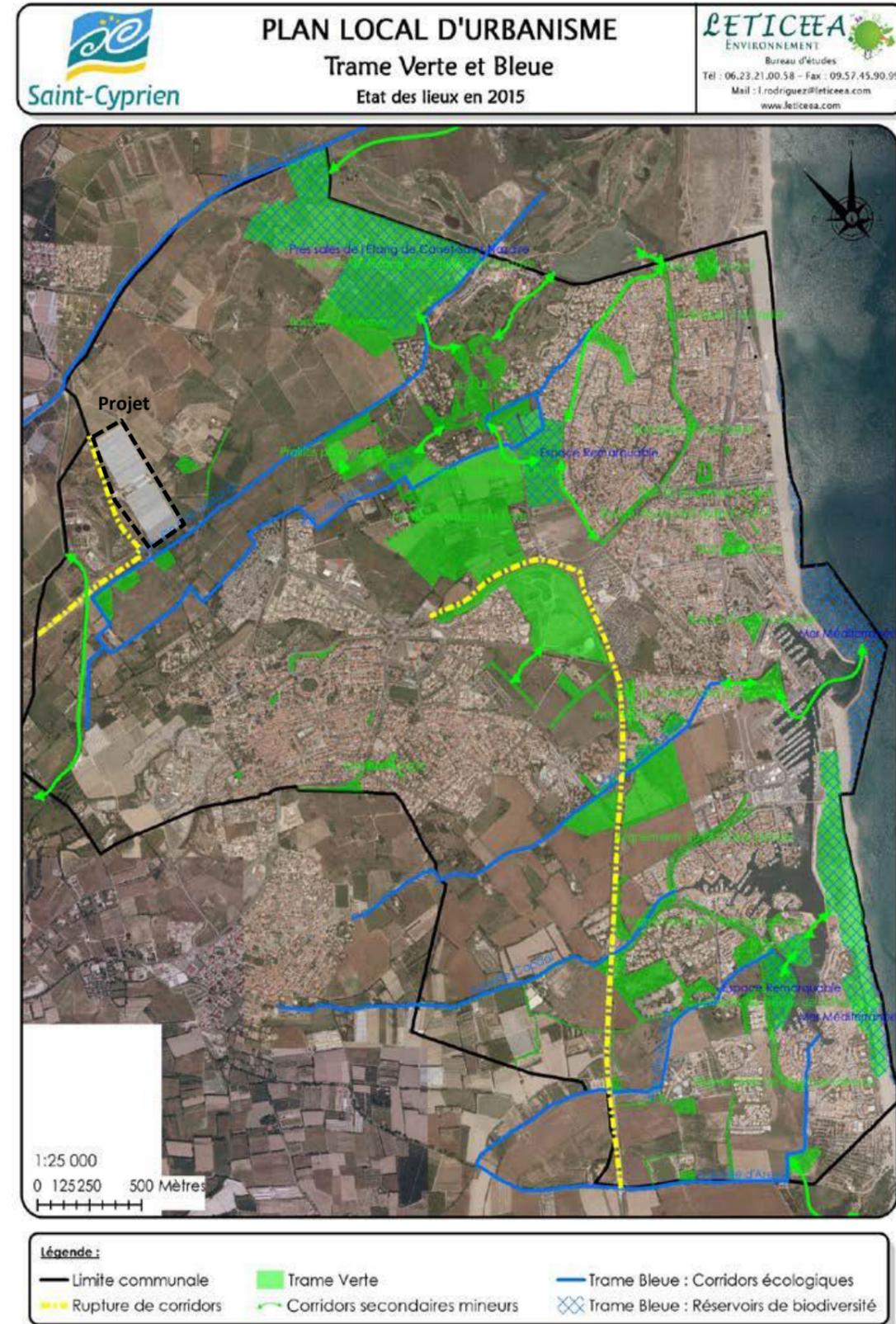


3.2.12.2. Trame Verte et Bleue du PLU de Saint-Cyprien

Le PLU de Saint-Cyprien détermine la Trame Verte et Bleue en se référant au S.R.C.E. Sur le territoire de la commune, les réservoirs de biodiversité ont été identifiés en prenant en compte les espaces naturels protégés, les inventaires de zones écologiques patrimoniaux, les espèces et les ruptures des corridors écologiques.

Le périmètre d'étude ne concerne pas de réservoir de biodiversité ou de corridor écologique identifiés à l'échelle locale ou communale.

☞ Carte 18 : Trame Verte et Bleue communale



3.2.13. SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS ET PRÉCONISATIONS

Les enjeux identifiés sur l'aire d'étude sont les suivants :

- La présence du Moineau domestique, du Cochevis huppé, du Gobemouche gris, de la Huppe fasciée et du Verdier d'Europe, nicheurs à proximité immédiate ou dans les serres
- Présence potentielle de Grenouilles vertes au droit des fossés entourant les serres.

Dénomination	Éléments d'évaluation	Enjeu écologique sur le site
FLORE		
Le périmètre d'étude n'abrite pas d'espèce végétale protégée.		Faible
HABITATS NATURELS		
Fossés et petits canaux	Fossé de collecte des eaux pluviales.	Faible
Plantation d'oliviers	Plantation d'oliviers en aménagement paysager.	Faible
Alignement d'arbres, haie	Haies paysagères plantées.	Faible
Boisement	Boisement en bordure Sud de la zone d'étude.	Faible
Jardin potager	Jardin potager en bordure Est de la zone d'étude.	Faible
Friches	Terrains en friches.	Faible
Lagunes industrielles et bassins	Bassins de rétention des eaux pluviales (compensation de l'imperméabilisation liée aux serres agricoles).	Faible
MAMMIFÈRES		
Lapin de Garenne	Espèce occupant les abords.	Faible
Campagnol provençal	Espèce potentielle à proximité.	Faible
Crocidure des jardins	Espèce potentielle à proximité.	Faible
Hérisson d'Europe	Espèce anthropophile potentielle.	Faible
Souris d'Afrique du Nord	Espèce occupant la végétation buissonneuse et herbacée, les jardins, vergers, maquis et différents types de cultures.	Faible
CHIROPTÈRES		
Le périmètre d'étude ne présente pas d'enjeu vis-à-vis des chiroptères du fait notamment de l'absence de gîtes favorables. A noter que le projet n'entraîne pas la destruction des boisements et alignements d'arbres qui constituent des axes privilégiés de déplacement et de chasse pour ces espèces.		Faible

AVIFAUNE		
Cochevis huppé	Nicheur probable au sol à moins de 50 mètres des serres	Modéré
Gobemouche gris	Nicheur potentiel à proximité des serres	Modéré
Huppe fasciée	Gagnage à proximité immédiate des serres	Modéré
Moineau domestique	Niche dans la structure des serres	Modéré
Verdier d'Europe	Nicheur potentiel à proximité des serres	Modéré
Bergeronnette grise	Gagnage et nicheur potentiel à proximité immédiate des serres	Faible
Bouscarle de Cetti	Nicheur potentiel à proximité des serres	Faible
Bruant proyer	Nicheur potentiel à proximité des serres	Faible
Cisticole des joncs	Nicheur potentiel à proximité des serres, espèce très commune dans le département	Faible
Chardonneret élégant	Gagnage à proximité immédiate des serres	Faible
Faucon crécerelle	Gagnage à proximité des serres	Faible
Fauvette à tête noire	Nicheur probable à proximité des serres	Faible
Hypolaïs polyglotte	Nicheur potentiel à proximité des serres	Faible
Loriot d'Europe	Nicheur potentiel à proximité des serres	Faible
Mésange bleue	Nicheur potentiel à proximité des serres	Faible
Mésange charbonnière	Nicheur potentiel à proximité des serres	Faible
Rossignol philomèle	Nicheur potentiel à proximité des serres	Faible
Serin cini	Nicheur potentiel à proximité des serres, espèce très commune dans le département	Faible
REPTILES		
Lézard catalan	Espèce potentielle sur la zone d'étude, très commune.	Faible
Tarente de Maurétanie	Espèce potentielle sur la zone d'étude, très commune.	Faible
AMPHIBIENS		
Grenouille verte	Espèce potentielle au droit du fossé au Sud de la zone d'étude.	Modéré
Crapaud épineux	Espèce potentielle au droit du fossé au Sud de la zone d'étude.	Faible
Crapaud calamite	Espèce potentielle au droit du fossé au Sud de la zone d'étude.	Faible
INVERTÉBRÉS		
Le cortège attendu est classique, avec une faible diversité comme observé en 2013. Le périmètre d'étude ne présente pas d'enjeu vis-à-vis des invertébrés.		Faible

La préconisation pour l'aménagement de la zone est la prise en compte du cycle biologique des oiseaux et de l'herpétofaune dans le calendrier de démarrage des travaux.

3.3. LE MILIEU HUMAIN

3.3.1. POPULATION

3.3.1.1. Evolution démographique

Les données présentées ici s'appuient sur les éléments issus de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

La population communale de Saint Cyprien était de 10511 habitants en 2017. La population n'a cessé de croître entre 1968 et 2012, passant de 2592 à 10552 habitants, puis s'est stabilisée autour des 10500 habitants jusqu'à 2017.

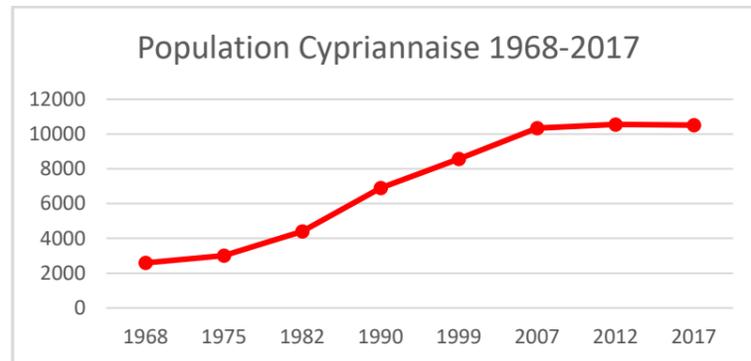


Figure 11 : Evolution de la population depuis 1968

3.3.1.2. Population active

En 2017, Saint Cyprien comptait 5329 actifs sur son territoire, soit 70 % de la population de 15 à 64 ans. Le taux de chômage était de 17,4 % en 2017 contre 10,8 % en 2007. Le chômage touche un peu plus les femmes que les hommes.

La commune présente 52,7 % d'actifs ayant un emploi en 2017.

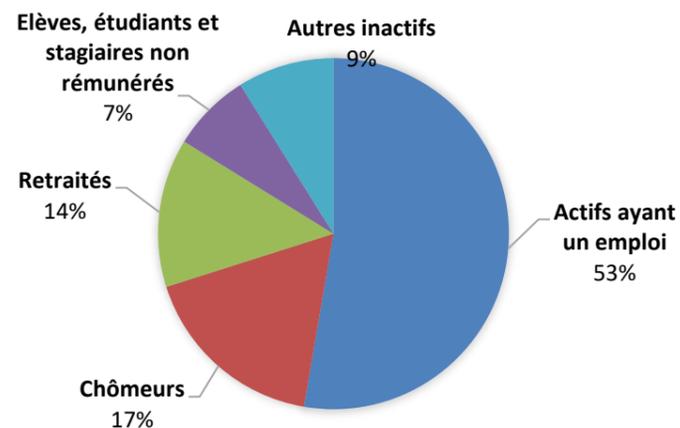


Figure 12 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017

3.3.1.3. Activités économiques

55,3% des actifs travaillent dans une autre commune.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des établissements actifs par secteur d'activité fin 2017.

Les activités économiques sont dominées par le domaine de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (64% des établissements actifs) suivi par le domaine du commerce, des transports et des services divers (46% des établissements actifs).

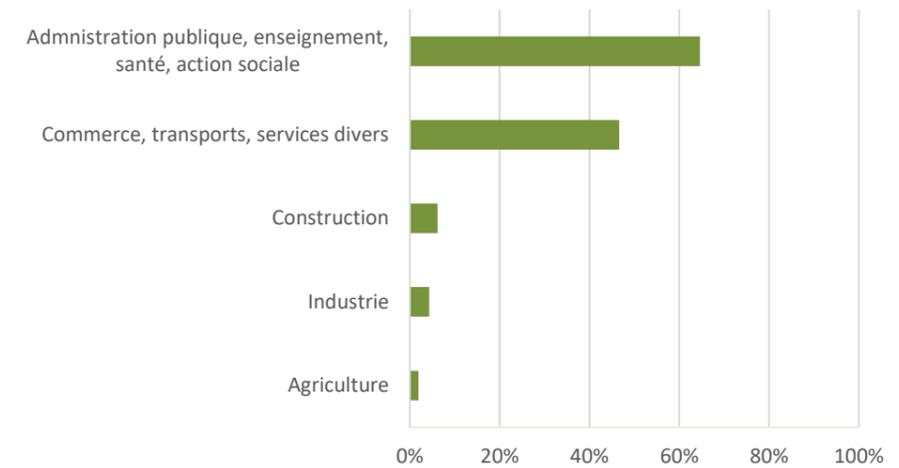


Figure 13 : Répartition des établissements actifs par secteur d'activité agrégé fin 2017

3.3.2. OCCUPATION DES SOLS

3.3.2.1. A l'échelle communale

La commune de Saint-Cyprien est séparée des zones urbanisées des communes limitrophes par des espaces agricoles (vergers et friches) et naturels (étang, réserve naturelle).

Elle compte trois centres urbanisés : le village, la partie Sud et la plage.

Les zones agricoles dominent sur le territoire cyprien (58,4 %). Les espaces boisés sont peu présents sur la commune (3,6 %), de même que les zones en eau (0,4 %).

Il n'y a pas de zones humides sur le territoire de Saint-Cyprien.

Les secteurs artificialisés s'étendent sur 608 ha. Cette superficie importante est liée à la morphologie de l'urbanisation très étendue le long du littoral et de toutes les constructions balnéaires et touristiques qui vont avec.

3.3.2.2. A l'échelle du site

L'actualisation de l'occupation des sols montre que le secteur d'étude abrite trois principaux types d'occupation des sols :

- Des friches ;
- Des zones rudérales ;
- Des serres agricoles.

L'environnement naturel et l'occupation des sols de la zone d'étude ne présentent pas de contraintes particulières.

3.3.3. AGRICULTURE

3.3.3.1. A l'échelle communale

L'économie de l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales repose en partie sur l'agriculture, déclinée en arboriculture, maraîchage, viticulture et élevage.

La commune de Saint-Cyprien est inscrite dans la région agricole de la Plaine du Roussillon où l'agriculture est fortement dépendante du climat. La plaine est le domaine du maraîchage (de plein champ et sous abris), de l'arboriculture et de la vigne.

L'activité agricole est relativement stable ces dernières années sur le territoire de Saint-Cyprien. Depuis 1988, le nombre d'exploitations a été divisé par plus de 2 au profit de grandes exploitations et la superficie en culture permanente a été divisée par presque 6. Cependant, la main d'œuvre est restée stable et la superficie agricole utilisée n'a que légèrement baissée par rapport à 1988 et est en augmentation face aux années 2000. Le changement des pratiques culturales au profit du maraîchage et de l'élevage est important.

En 2010, sur les 1 580 ha de la superficie communale totale, la superficie agricole utilisée par les exploitations était de 608 ha, ce qui représente 38,4 % du territoire. La SAU a augmenté sur le territoire communal par rapport à 2000, cela est dû en partie à la volonté de la commune d'accroître et favoriser son activité agricole.

Même si le maraîchage et l'horticulture comptent le plus grand nombre d'exploitations dans la commune, le territoire de Saint-Cyprien est essentiellement voué au cheptel avec ¼ de la superficie agricole utilisée par l'exploitation des ovins et autres herbivores. Le second domaine agricole exploité par le territoire communal est le maraîchage, l'horticulture et les cultures fruitières. En effet, les serres et les vergers occupent 15 % de la SAU. La plus grande augmentation de superficie est pour le maraîchage et l'horticulture, passant de 48 ha en 2000 à 70 ha en 2010.

3.3.3.2. A l'échelle de la zone d'étude

La zone d'étude est classée en catégorie 7 de potentialités agronomiques (présence de sel).

Il s'agit d'une zone à faible densité de bon sol : les zones de réserve utile (quantité d'eau que le sol peut absorber et restituer à la plante) de classe 1 (supérieure à 125 mm, la plus importante) sont inférieures à 20 % de la superficie.

Le secteur est entouré de vignes, friches, jardins et serres agricoles. Les parcelles concernées par la reconstruction des serres sont toutes situées en zone agricole A du PLU de Saint Cyprien. Elles sont entourées sur la partie Sud de parcelles situées en zone naturelle N et N-enr.

3.3.4. ACTIVITES ECONOMIQUES

La commune de Saint-Cyprien abrite une Zone d'Activité Economique (ZAE) au niveau de son port. Celui-ci est le port d'attache le plus important du golfe du Lion. Il bénéficie d'une affluence importante des plaisanciers qui participent à la dynamisation de la zone économique.

Le port présente également une zone artisanale ainsi qu'une zone technique où sont réalisés entre autres des chantiers navals.

On trouve également une Zone Artisanale et Economique (ZAE) au site « Las Hortes I » près de Saint-Cyprien village.

On notera également la présence de la zone d'activité « La Colomina » à Alénia, située à environ 900 m au Nord-Ouest du projet.

3.3.5. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

3.3.5.1. PLU de Saint-Cyprien

La commune de Saint-Cyprien est sous le régime d'un PLU. Il place le site du projet en zone agricole A.

D'après le chapitre I du règlement du PLU de Saint-Cyprien, le zonage A prévoit que sont interdites toutes constructions sauf les constructions liées à l'exploitation agricole :

→ Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées (CUMA) sous les conditions cumulatives suivantes :

- Qu'elles correspondent à la surface minimum d'installation
- Que le demandeur apporte la preuve d'un lien suffisant entre la construction, l'exploitation agricole ou d'élevage et la nature des exploitations agricoles existantes.

Le chapitre II partie A. du PLU de Saint-Cyprien dit que les constructions sur une zone A doivent être édifiées à une distance ne pouvant être inférieure à 15 m de l'axe des voies publiques existantes à modifier ou à créer, sauf pour les voies suivantes où cette distance est portée à :

- **60 m par rapport à l'axe** de la RD 81 et **de la RD 612** (hors agglomération) ;
- 35 m par rapport à l'axe de la liaison future entre la RD 81 et la RN 114 ;
- **35 m par rapport à l'axe des RD 22** et RD 40 (hors agglomération).

A l'intérieur des retraits ci-dessus, les travaux visant à améliorer le confort, la solidité ou l'aspect ainsi que l'extension mesurée des bâtiments existants sont admis.

Le paragraphe traitant de l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives déclare qu'à moins que le bâtiment à construire ne jouxte la limite parcellaire, la distance (L) comptée horizontalement de tout point d'une façade ne joignant pas la limite séparative au point le plus proche de cette limite doit être au moins égale à la moitié (1/2) de la différence d'altitude (H) entre ces deux points ($L \geq \frac{1}{2} H$). Cette distance ne peut être inférieure à 3,00 m.

Une construction peut être implantée sur les limites séparatives sous les réserves suivantes (non cumulatives) :

- il existe déjà en limite séparative une construction ou un mur en bon état d'une hauteur égale ou supérieure à celle à réaliser permettant l'adossement ;
- il n'existe pas de construction à usage d'habitation sur le terrain directement mitoyen.

La hauteur des constructions mesurée à partir du sol existant jusqu'au sommet du bâtiment, ouvrages techniques, cheminées et autres superstructures exclues, ne peut dépasser :

- 8,00 m pour les habitations et bâtiments autorisés ;
- 3,00 m pour les abris de jardins.

Les aspects extérieurs sont traités dans la partie B du règlement qui relate que tout projet de construction doit faire l'objet d'une composition architecturale qui prend en compte les caractéristiques du terrain d'implantation. Pour atteindre ces objectifs, dans la conception du bâtiment proprement dit les projets peuvent, ou bien utiliser les solutions architecturales de bases, ou bien proposer des solutions originales d'architecture contemporaine justifiées par une analyse approfondie du site, du contexte du projet.

Le projet est donc compatible avec le document d'urbanisme de la commune et ne fait pas l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation particulières.

3.3.5.2. Servitudes d'utilité publique

La zone de projet est concernée par la servitude AC1 : servitude relative à la conservation du patrimoine culturel servitude concernant les monuments historiques classés ou inscrits en application de la loi du 31/12/1913 modifiée).

Cette servitude concerne la **Chapelle Saint-Etienne de Villerase** (inscrite à l'inventaire des monuments historiques par arrêté ministériel du 21/01/1992). L'affectation et le règlement d'urbanisme des zones concernées doivent être en cohérence avec les prescriptions issues de cette servitude.

Le projet se trouve dans le périmètre de protection du bâtiment (500 m autour de la chapelle). Il faudra donc consulter le Service Départemental de l'architecture et du patrimoine de Perpignan avant de débiter les travaux. Le périmètre d'étude est aussi concerné par la servitude « T5 » relative à la servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome Perpignan-Rivesaltes.

Dans le cadre de la loi validée le 27 septembre 1941 portant sur la réglementation des fouilles archéologiques, du décret n° 86-192 du 5 février 1986 sur l'intervention des conservateurs régionaux de l'archéologie sur les opérations soumises à l'autorisation de lotir et du décret n° 93-245 du 25 février 1993 sur la prise en compte du patrimoine culturel lors de la réalisation d'étude d'impact, le Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) sera consulté.

3.3.5.3. Emplacements réservés

Le périmètre du projet n'est pas concerné par les emplacements réservés.

3.3.5.4. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT a été instauré par la loi de 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains (SRU) afin de concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi d'une planification intercommunale plus cohérente, plus durable et plus solidaire.

Document de planification stratégique dans une perspective de développement durable, il s'impose aux documents d'urbanisme locaux et à ceux de la planification thématique, mais répond également à des programmes, schémas régionaux, directives et autres chartes, orientations et objectifs. Il est approuvé généralement pour une durée de 10 ans. Toutefois, il peut faire l'objet d'une révision ou d'une modification.

Elaboré dans un périmètre regroupant des communes ayant des intérêts communs, le SCoT établit un diagnostic territorial. Il présente un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et définit des objectifs en matière :

- d'habitat (évolution du nombre de logements, diversification de l'offre, etc.) ;
- d'urbanisme (développement des centres communaux, zones denses, etc.) ;
- de développement économique et d'équipements commerciaux (localisation des zones d'activités, développement de certains types d'activités, etc.) ;

- de déplacements de personnes et des marchandises (transports collectifs, projets routiers, transport des matières dangereuses, prise en compte des livraisons, etc.) ;
- de protection des paysages et de l'environnement ;
- de prévention des risques (inondations, technologiques et naturels).

Contrairement aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), le SCoT est moins précis. Il agit plutôt comme cadrage général en exprimant des principes, des orientations et des objectifs.

Au total, 84 collectivités, dont Saint-Cyprien, ont œuvré en commun pour élaborer le SCoT de la Plaine du Roussillon.

3.3.5.5. SDAGE Rhône Méditerranée

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM), en vigueur depuis le 17 décembre 2009, est un plan de gestion établi à l'échelle de l'unité hydrographique Rhône-Méditerranée.

Le SDAGE est la transposition en droit français de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 Octobre 2000.

En cohérence avec les exigences de la DCE, le SDAGE RM fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs à atteindre ainsi qu'un programme de mesures adapté au contexte et enjeux des masses d'eau du bassin Rhône-Méditerranée.

Les grandes orientations fondamentales du SDAGE RM sont au nombre de huit :

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
- Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ;
- Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Ces orientations fondamentales sont accompagnées de mesures opérationnelles d'ordre général ou territorial.

De ce fait, tout projet d'aménagement situé sur le bassin doit être compatible avec les orientations du SDAGE.

3.3.5.6. SAGE

Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont les déclinaisons locales des SDAGE réalisés à l'initiative des acteurs locaux.

Il s'agit d'un outil de planification sur 10 ans qui doit permettre de mettre en cohérence, sur un territoire donné, toutes les actions dans le domaine de l'eau et de concilier les intérêts de tous les utilisateurs de l'eau dans le respect du milieu aquatique et dans un objectif commun et partagé d'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015.

Le territoire de Saint-Cyprien fait partie du SAGE des Nappes Plio-Quaternaires de la plaine du Roussillon, en cours d'élaboration.

3.3.5.7. Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou SRCE est issu des lois Grenelle et est défini par les articles L371-3 et suivants du Code de l'Environnement.

Il est élaboré conjointement entre l'Etat et la Région et fondé sur les connaissances scientifiques disponibles, l'inventaire national du patrimoine naturel et les inventaires locaux et régionaux.

Il comprend une cartographie de la Trame Verte et Bleue régionale ainsi que les mesures prévues pour assurer le bon état et le bon fonctionnement de ce maillage écologique.

Le SRCE Languedoc Roussillon est actuellement en cours d'élaboration.

3.3.6. TOURISME ET AUTRES ACTIVITES

Station balnéaire réputée, Saint-Cyprien possède une importante économie touristique, véritable ballon d'air pur pour l'économie locale, mais encore trop concentrée sur les deux mois d'été.

L'activité touristique est l'activité économique la plus importante de la commune et est essentiellement centrée sur le front littoral (Saint-Cyprien plage essentiellement et Saint-Cyprien Sud dans une moindre mesure).

La fréquentation atteint son maximum pendant la saison estivale (juillet et août). Durant cette période, la commune multiplie sa population par 7. Cette activité engendre l'implantation sur la commune et tout particulièrement sur la station littorale d'importants équipements, de services et de lieux d'accueil pour accueillir entre 60 000 et 70 000 touristes durant l'été.

En effet, la ville est dotée de nombreux restaurants, bars et brasseries, sur le Port notamment. La commune propose 5 hôtels, huit résidences, un village vacances et quatre campings afin de pouvoir accueillir tous les touristes.

La commune détient plusieurs labels touristiques : deux fleurs au Concours des villes et villages fleuris, le Pavillon Bleu, Qualité tourisme, Qualité Sud de France, Famille plus et est aussi certifiée Afnor.

Un camping se situe à environ 400 m au Sud-Est de la zone d'étude, au Sud du chemin de Villerase. L'enjeu est faible au regard du tourisme sur le périmètre d'étude.

3.3.7. CADRE DE VIE

3.3.7.1. Ambiance sonore

Dans le secteur d'étude, les sources de bruit sont dues au trafic routier généré par la RD22 qui borde le site à l'Ouest.

En termes d'infrastructures routières, le site actuel n'est pas traversé par des voies susceptibles de générer des nuisances particulières.

L'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit a été pris.

Ce texte permet de classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de niveaux sonores de référence (période diurne et nocturne) et de déterminer la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit. Dans les Pyrénées Orientales, cet arrêté a été mis en application par l'arrêté préfectoral n°3975 du 27 novembre 1998.

La RD 22 est classée en voie de catégorie 3, ce qui implique une zone dite "affectée par le bruit", qui s'étend sur 100 m de part et d'autre de l'infrastructure classée.¹¹

A l'intérieur de cette bande, les constructions nouvelles (bâtiments d'habitation, établissements d'enseignement, bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, bâtiments d'hébergement à caractère touristique) sont affectées par des normes d'isolement acoustique de façade (règle de construction à part entière).

3.3.7.2. Qualité de l'air

ATMO Occitanie assure la surveillance de la qualité de l'air en Occitanie et donc dans le département des Pyrénées-Orientales où se situe le projet de reconstruction de serres agricoles de Saint-Cyprien.

La station de mesure de la qualité de l'air la plus représentative apparaît être la station péri-urbaine de Saint Estève. Mise en service en 1998, elle mesure l'ozone (O₃) et participe au déclenchement des procédures d'information et d'alerte pour ce paramètre. Elle intervient également dans le calcul de l'indice de qualité de l'air pour Perpignan.

Des mesures de métaux toxiques sont aussi réalisées sur ce site dans le cadre de la surveillance autour de l'Unité de Traitement et de Valorisation Energétique (UTVE) de Calce.

Les données suivantes sont issues des études réalisées par ATMO Occitanie (ex Air Languedoc-Roussillon).

L'ozone, polluant secondaire, est le produit de réactions chimiques complexes entre des polluants primaires issus de la circulation automobile et de certaines activités industrielles ou domestiques.

Ces réactions sont favorisées par un ensoleillement et une température élevés, ce qui fait de ce polluant un très bon traceur de la pollution photochimique.

☞ Tableau 17 : Résultats de la surveillance de la qualité de l'air pour le paramètre O₃ pour la période 1999 – 2012

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Concentration moyenne (ng/m ³)	84	82	87	86	90	86	85	81	81	85	91	90	88	83

En milieu périurbain, après avoir nettement augmenté entre 2007 et 2009, la moyenne estivale pour l'ozone est en très légère diminution depuis 2011.

¹¹ Préfecture 66

☞ Tableau 18 : Seuils réglementaires de l'année 2012

Mesures	Seuils réglementaires
Objectif de qualité pour la protection de la végétation – AOT 40 (6 000 µg/m ³ .h)	Seuil réglementaire non respecté Dépassement
Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine (120 µg/m ³ sur 8 h)	Seuil réglementaire non respecté Dépassement de 11 % du temps
Seuil d'information (180 µg/m ³ sur 1 h)	Seuil réglementaire respecté Aucun dépassement
Seuil d'alerte pour la protection sanitaire (240 µg/m ³ en moyenne horaire minimum)	Seuil réglementaire respecté Aucun dépassement

Lors de l'été 2012, comme chaque été, et comme sur le reste de la région Languedoc-Roussillon, certains seuils réglementaires n'ont pas été respectés sur la zone de Perpignan et du Sud de l'Aude.

En milieu périurbain, selon les seuils réglementaires :

- L'objectif de qualité pour la protection de la végétation n'est pas respecté, bien que la valeur de l'AOT 40 soit plus faible que les 4 années précédentes ;
- L'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine n'a pas été respecté 11% des jours et la fréquence de non-respect de l'objectif de qualité est la plus faible depuis le début des mesures en 1999 ;
- Le seuil d'information n'a plus été dépassé depuis l'été 2009 ;
- Depuis le début des mesures sur cette zone, les différents seuils d'alerte n'ont jamais été dépassés.

La station de Saint-Estève surveille également les métaux toxiques présents dans l'air, au vu de la proximité de l'UTVE de Calce.

Ainsi, la concentration moyenne de polluants au cours des années reste stable pour certains paramètres tels que l'arsenic, le cadmium, le chrome et le thallium voire diminue pour le manganèse, le nickel, le plomb et le zinc.

☞ Tableau 19 : Concentration moyenne annuelle en métaux lourds pour la période 2005-2012

Concentration moyenne (ng/m ³)	Arsenic	Cadmium	Chrome	Manganèse	Nickel	Plomb	Thallium	Zinc
Valeur réglementaire (ng/m ³)	6	5	Pas de seuil	Pas de seuil	20	250	Pas de seuil	Pas de seuil
2012	0,24	0,2	2,2	3,7	2,0	3,0	0,8	9,1
2011	0,3	0,2	1,5	3,7	2,2	3,2	0,8	10,3
2010	0,3	0,2	1,1	3,2	1,3	2,9	0,8	11,3
2009	0,3	0,2	1,4	4,2	1,6	3,3	0,8	12,2
2008	0,3	0,2	1,1	5,1	2,3	3,4	0,8	8,7
2007	0,3	0,2	1,3	3,3	1,5	4,2	0,8	11
2006	0,4	0,2	0,9	3,4	1,4	4,6	0,7	8,9
2005	0,6	0,2	3,4	7,8	3,0	13,2	0,1	65,6

Pour l'ensemble des paramètres mesurés, les mesures réalisées montrent qu'il n'y a aucun problème de pollution dans l'air ambiant au vu des valeurs réglementaires propres à chaque paramètre.

La qualité de l'air n'est pas de nature à présenter des enjeux pour la reconstruction des serres.

3.3.7.3. Gestion des déchets

Le ramassage des déchets sur la commune est assuré par la Communauté de Communes Sud Roussillon. Le traitement des ordures ménagères est assuré par un organisme intercommunal : le Syndicat Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères (SYDETOM 66). Le nombre d'agents employés passe de 26 à l'année à 46 en saison estivale afin de répondre aux besoins des habitants et des vacanciers.

Le projet est déjà intégré dans la tournée de ramassage des ordures ménagères et déchets assimilés. Il sera principalement concerné par les déchets verts qui doivent être systématiquement déposés en fagots, dans un récipient (non fermé) afin d'éviter qu'ils ne se répandent sur la chaussée.

Depuis mars 2010, uniquement le bois et la ferraille sont collectés deux fois par mois en porte à porte, le reste des déchets doit aller à la déchèterie communale.

De plus, en janvier 2001, Sud Roussillon a ouvert la première unité de compostage départementale de déchets verts.

3.3.7.4. Fréquentation du site

La commune de Saint-Cyprien est une station balnéaire qui présente d'importantes fluctuations de sa population entre l'hiver et la période estivale.

Concernant la coopérative en elle-même, à l'exception des clients et des employés de la coopérative, le site est peu fréquenté.

3.3.8. RESEAUX

3.3.8.1. Réseau routier

Les secteurs urbanisés de Saint-Cyprien sont accessibles par :

- la RD 22 et la RD 612 en direction d'Alénia et d'Elne, depuis l'Ouest ;
- la RD 81 en direction d'Argelès-Plage, au Sud ;
- la RD 22D et la RD 40 en direction de Latour-Bas-Elne au Sud ;
- la RD 81a (voie littorale en direction de Canet-en-Roussillon) au Nord.

La RD 22 est la plus proche de la zone de projet. Elle relie Saint-Cyprien à Perpignan. Sur le tronçon Alénia-Saint-Cyprien, le trafic journalier moyen lissé sur l'année 2018 est de 6702 voitures/jour. Sur le tronçon Saint-Cyprien-Saint-Cyprien Plage, ce trafic est de 11492 voitures/jour. Soit une augmentation de 2,07% et 3,60% respectivement par rapport à l'année 2017.

La RD 612 a été construite en 2013 entre la RD 914 et le rond-point d'intersection avec la RD 22, la route se finissant en bordure sud du projet. Un projet prévoit de continuer cette route pour relier la RD 81 à la RD 914 au Sud-Ouest de Saint-Cyprien. Cette route passera en bordure Sud de la coopérative et accueillera un flux

relativement important de véhicules. Sur ce tronçon de la RD 612, le livret de comptages routiers permet de préciser un trafic moyen journalier lissé sur l'année 2018 de 8335 voitures. Cela représente une augmentation de 6,86% par rapport à l'année 2017.

3.3.8.2. Alimentation en eau potable et eau d'arrosage

La commune de Saint-Cyprien est alimentée en eau potable par sept captages. Ces captages sollicitent les formations Pliocènes du bassin du Roussillon et les Alluvions du Tech.

Les volumes d'eau pompée sont refoulés vers les châteaux d'eau (Saint-Cyprien et Alénia). Là, l'eau est désinfectée par un système de chloration, rendu obligatoire par arrêté préfectoral.

Deux réservoirs supplémentaires de 2500 m³ implantés à Saint-Cyprien (lieu-dit le Belvédère) permettent de faire face sans problèmes à la forte variation de la population estivale.

L'eau est ensuite acheminée tout au long des 164 km de conduites, gérées et entretenues par Sud Roussillon, pour être distribuée à plus de 8 500 abonnés.

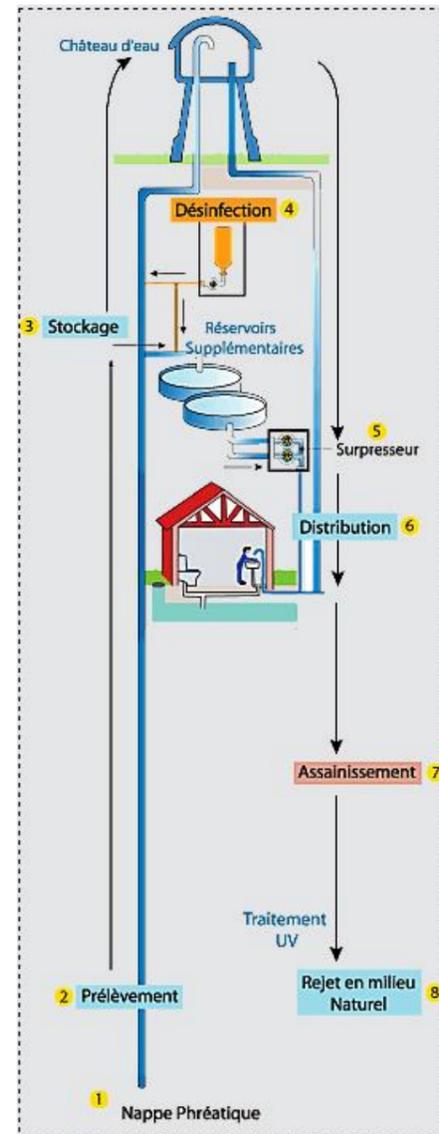


Figure 14 : Réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Cyprien (sce : Site de la Communauté de Communes Sud Roussillon)

3.3.8.3. Réseau d'eaux usées

Le réseau d'assainissement de Saint-Cyprien est de type séparatif. Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration de la commune.

Mise en service en 2006, la station d'épuration est située au Nord du village et hors de la zone d'étude mais à proximité puisqu'elle se trouve de l'autre côté de la RD 22 (au Sud-Ouest). C'est une station de traitement par boue activée (faible charge) qui a une capacité nominale de 77 000 équivalent-habitant. Elle a un débit de référence de 13 200 m³/j. L'effluent est rejeté après traitement dans le Canal d'Elne.¹²

La Communauté de Communes Sud Roussillon a investi pour rendre irréprochable l'épuration des eaux usées de la station et garantir ainsi une certaine qualité de vie aux usagers.

Il s'agit de la première station d'épuration du Languedoc-Roussillon à avoir été certifiée de qualité ISO 9001 dès 1997.

Elle est l'une des plus performantes de France. Son processus de traitement biologique, très complet, auquel vient s'ajouter un dernier traitement aux ultraviolets, est à la pointe de l'innovation et permet d'obtenir une eau de très grande qualité conforme aux normes européennes les plus élevées : les normes de baignade.

Au total, 100 % des boues sont recyclées en compost à usage agricole.



Photographie 17 : Station d'épuration de Saint-Cyprien

Les eaux usées domestiques de la coopérative agricole sont collectées et acheminées vers le dispositif de traitement (voir figure suivante). Il s'agit d'une station d'épuration des eaux usées pour de petites collectivités. Elle a un système de traitement oxybionte de type boues activées à très faible charge. Elle a une capacité de 60 équivalents-habitants.

La couche d'argile perméable (entre 5-25 et 30-35 m) se trouvant dans le sol permet l'infiltration et le blocage des eaux usées en cas de fuite des canalisations collectrices, réduisant ainsi la menace sur la ressource.¹³

¹² Site internet Eau dans le bassin Rhône Méditerranée

¹³ Dossier autorisation loi sur l'eau F1 et F2-Hydro.Géo.Consult – Avril 2012

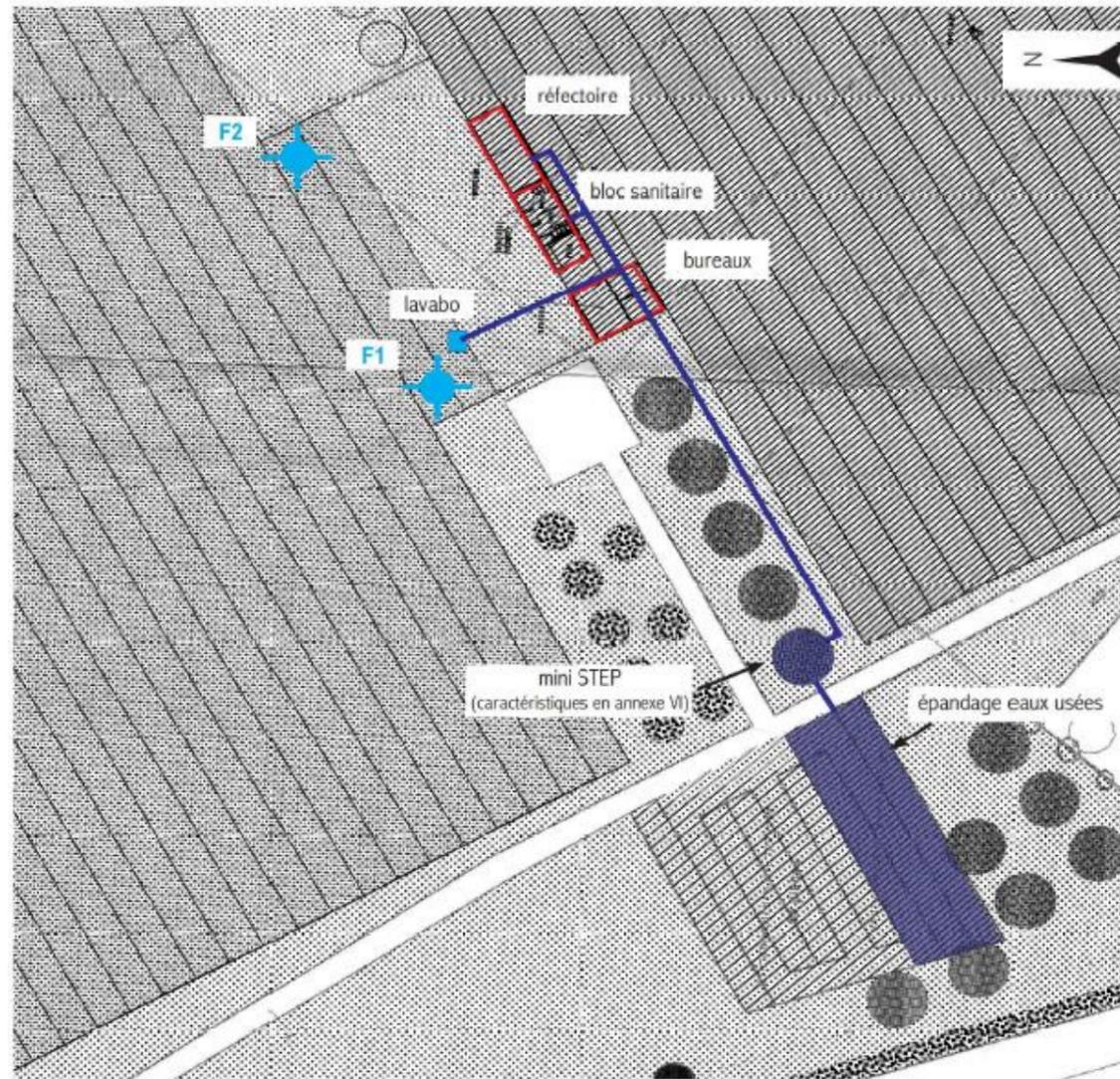


Figure 15 : Schématisation de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques (source : Dossier loi sur l'eau)

3.3.8.4. Réseau électrique

Toutes les installations de la zone de projet sont desservies en courant force et lumière.

3.3.9. SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AU MILIEU HUMAIN

Thématique	Commentaires	Enjeu local
Occupation des sols	L'environnement naturel et l'occupation des sols de la zone d'étude ne présentent pas de contraintes particulières.	Nul
Agriculture	La zone du projet est implantée sur des parcelles agricoles où la densité de bon sol est faible.	Nul
Activités économiques locales	L'activité économique de la commune est essentiellement tournée vers le tourisme et le maraîchage.	Nul
Urbanisme	La zone d'étude est située dans le secteur A du PLU. Le projet est compatible avec le document d'urbanisme. Le projet se trouve sur la servitude d'utilité publique AC1.	Faible
Tourisme et autres activités	Bien que la commune soit un haut lieu touristique, le site présente un enjeu faible au regard du tourisme, qui se concentre sur la partie littorale de la commune.	Faible
Cadre de vie	La zone d'étude se localise près de la RD 22 mais la nuisance sonore est moindre. L'air est de bonne qualité, tout comme la ressource en eau potable.	Nul
Réseaux	La zone d'étude est facilement accessible par tous les réseaux, que ce soit le réseau d'alimentation en eau potable et d'arrosage, l'assainissement, le réseau électrique, la voirie, etc.	Nul

3.4. PATRIMOINE

3.4.1. MONUMENTS HISTORIQUES

Selon la base de données MERIMÉE du Ministère de la Culture et de la Communication, un seul monument historique est recensé sur la commune de Saint-Cyprien, il s'agit de la Chapelle Saint-Etienne de Villerase, inscrite aux monuments historiques via l'arrêté du 21 janvier 1992. Elle date de l'an 1150 et est la propriété de la commune.

Elle se situe à proximité de la zone de projet qui se localise intégralement dans son périmètre de protection de 500 m.

Aucun autre édifice n'est recensé à proximité. Les plus proches étant situés à Elne ou Saleilles.



Photographie 18 : Chapelle Saint-Etienne de Villerase¹⁴

3.4.2. SITES INSCRITS/CLASSES

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L.341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

La DREAL Occitanie recense ces sites inscrits et classés, leur périmètre ainsi que leur éventuelle zone de protection.

La DREAL Occitanie ne fait état d'aucun site classé ou inscrit sur la commune de Saint-Cyprien.

3.4.3. SITES ARCHEOLOGIQUES

Aucun site archéologique n'est présent sur le périmètre du projet.

3.4.4. PATRIMOINE PAYSAGER

Aucune protection réglementaire au titre du paysage n'existe sur la commune de Saint-Cyprien, et donc sur le périmètre d'étude.

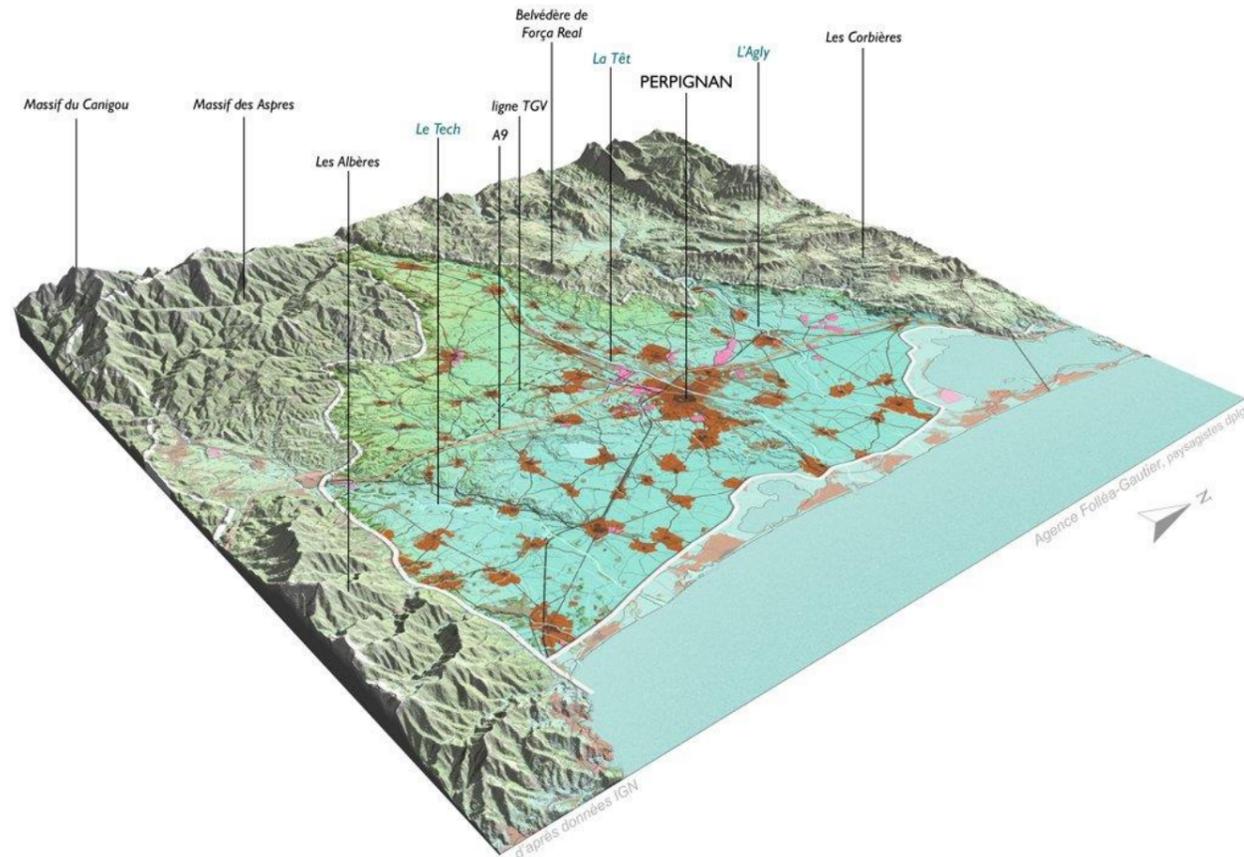
¹⁴ Source : Office de tourisme de Saint-Cyprien

3.5. CONTEXTE PAYSAGER

3.5.1. GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

Les Pyrénées-Orientales font partie du grand amphithéâtre régional tourné vers la Méditerranée et organisé en quatre paliers successifs : les reliefs montagneux, les contreforts (Corbières, Aspres et Albères), la plaine du Roussillon puis le littoral.

Les serres s'inscrivent au sein du grand ensemble paysager de la plaine du Roussillon.



☞ Figure 16 : Le secteur « de la Plaine du Roussillon » (Source : Atlas des paysages du Languedoc Roussillon)

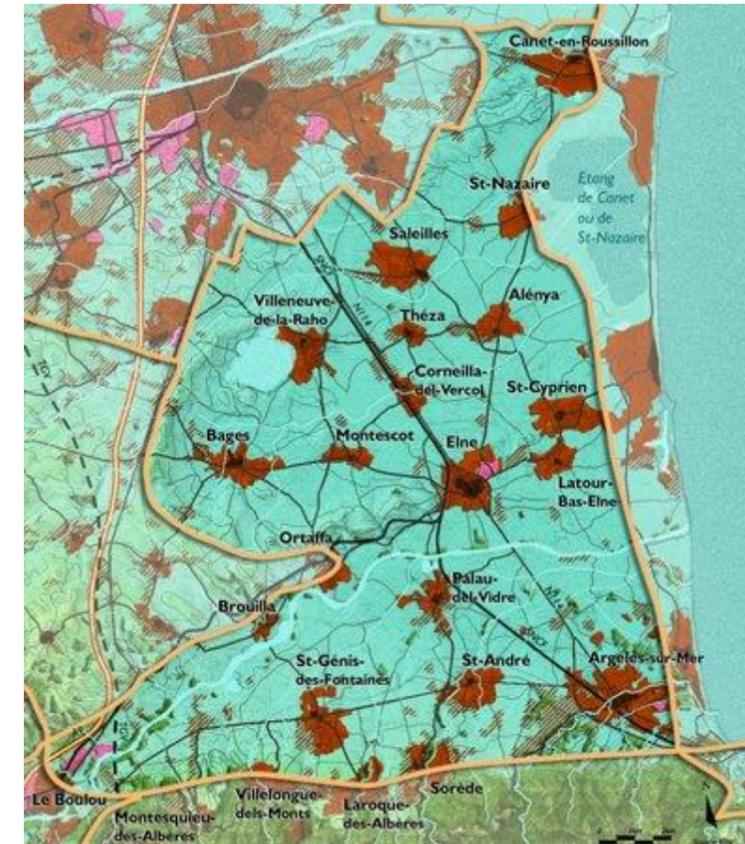
La plaine du Roussillon, clairement délimitée par les reliefs alentours, présente des paysages aux caractéristiques communes telles que :

- De faibles reliefs et un aplanissement général ;
- De larges ouvertures et rareté des bois ;
- Une forte présence agricole, de nombreuses infrastructures ;
- et un développement de l'urbanisation.

Cependant, malgré des apparences homogènes, des spécificités bien distinctes permettent de différencier sept paysages :

- Le piémont viticole du Força Real ;
- Le Riberal ;
- L'Aspres viticole ;
- La plaine d'Illibéris ;
- La Salanque ;
- L'agglomération de Perpignan ;
- Le Crest.

Le secteur d'étude est compris dans l'unité paysagère de la Plaine d'Illibéris.



☞ Figure 17 : Unité paysagère de la Plaine d'Illibéris

3.5.2. UNITE PAYSAGERE : LA PLAINE D'ILLIBERIS¹⁵

La plaine d'Illibéris (ancien nom d'Elne) désigne les terres basses et aplanies du sud de la Plaine du Roussillon. Si elle apparaît bordée par les versants boisés des Albères au sud, ses autres limites sont plus floues : au Nord, l'agglomération de Perpignan ; vers la côte, la plaine se fond peu à peu dans les zones humides et sableuses du littoral ; à l'Ouest, Le Boulou constitue un seuil ouvrant sur les portes du Vallespir.

Ainsi délimitée, la plaine s'étend sur environ 20 km entre la Têt et les Albères, du Nord au Sud, pour seulement 15 km d'Est en Ouest.

La topographie particulière de la plaine présente des cuvettes, terres basses et humides à moins de 15 mètres d'altitude, où s'accumule l'eau et que l'on observe vers Bages et dans la plaine autour d'Elne (entre Montescot, Theza et Saint-Cyprien). De grands travaux d'assèchement de la zone ont conduit à l'élaboration de plusieurs canaux dans la plaine entre Elne, Saint-Cyprien et le Tech.

Ce réseau de canaux et agouilles a permis par la suite le développement des cultures maraîchères et de vergers principalement, ceci renforcé par le plan d'eau de Villeneuve-de-la-Raho constituant une grande réserve d'eau pour l'agriculture.

La plupart des villages desservis par la RD 914, principal axe de la plaine, connaissent une forte pression d'urbanisation et ont doublé leur population en 20 ans, cumulant les avantages de la proximité à Perpignan et au littoral : Saleilles, Alenya, Théza, Corneilla-del-Vercol, Saint-Cyprien, Argelès-sur-Mer, Saint-André, ... Les principaux bourgs sont Argelès-sur-Mer (9 100 habitants) et Saint-Cyprien (8 600 habitants), avec Elne qui, en retrait du littoral, n'a pas connu la même explosion démographique (6 400 habitants).

La plupart des villages et bourgs de la plaine offrent un patrimoine urbain et architectural de qualité avec des sites présentant une architecture propre au Roussillon avec des murs construits en galets et cayroux (briques pleines) aux couleurs chaudes et des ferronneries.

Les coupures d'urbanisation sont déjà consommées entre les bourgs de l'arrière-littoral et les stations balnéaires :

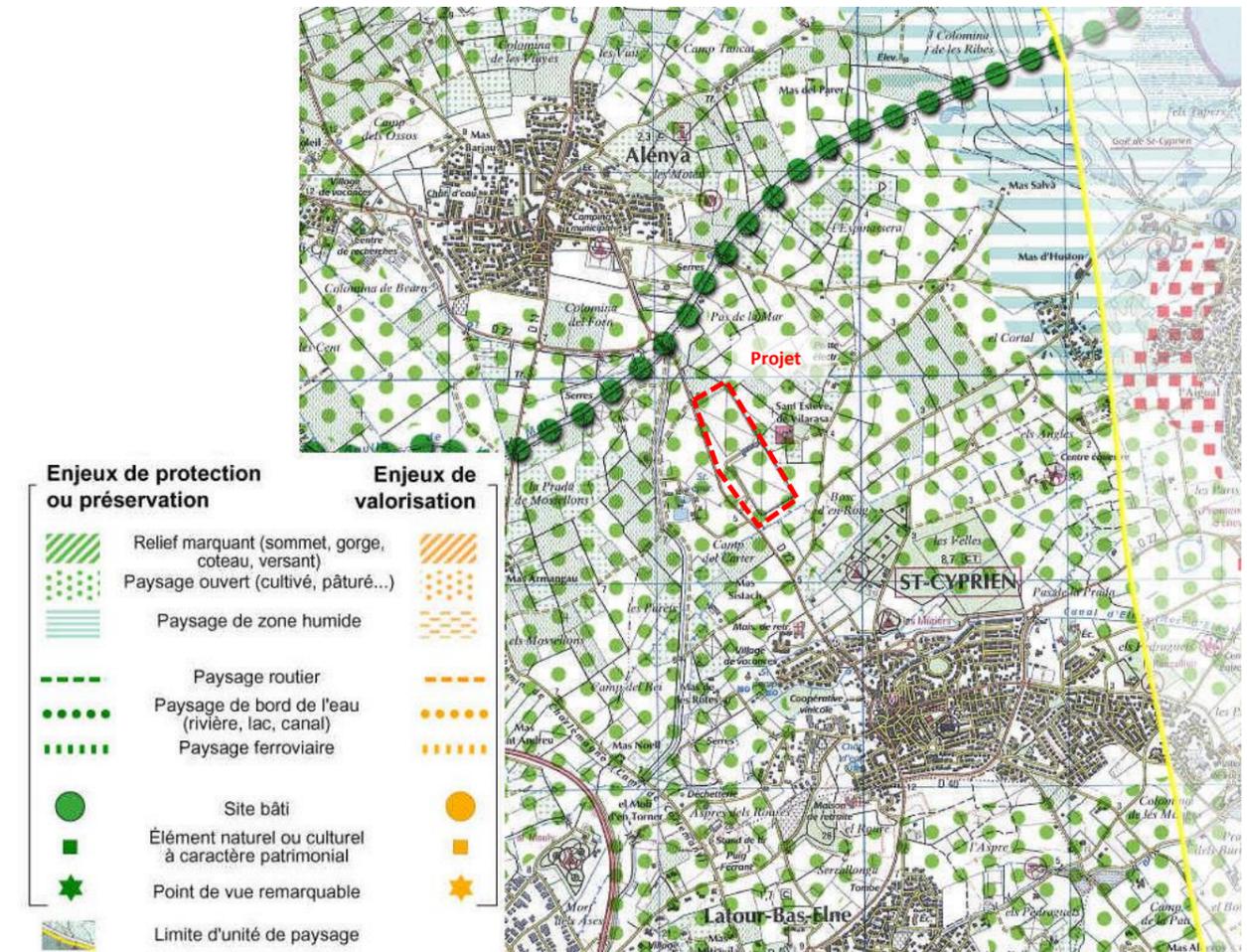
- Lotissements et centre commercial le long de la RD 617 à Canet ;
- Nouveau lotissement le long de la RD 22 à Saint-Cyprien ;
- Lotissements et campings à Argelès-sur-Mer.

Les paysages des infrastructures n'offrent pas une image très valorisante de la plaine agricole avec la multiplication de zones d'activités (Elne et Argelès) au bord de la RD914, et de friches agricoles le long de la RD618.

3.5.3. AMBIANCES PAYSAGERES GENERALES DU SITE

- **Un espace dédié à la production agricole**

La zone d'étude est entièrement incluse au sein d'un espace agricole. Le secteur alterne entre les champs cultivés, les serres-tunnels, et les serres maçonnées surmontées d'une charpente vitrée.



☞ Carte 19 : Analyse critique du paysage (Atlas des paysages-DREAL LR)

Le secteur est néanmoins en forte évolution et l'espace au Nord de l'Agouille de la Mar est aujourd'hui bâti ou en devenir, ce que ne traduit pas l'analyse critique du paysage. Les bâtiments agricoles de production (serres tunnels et serres maçonnées) sont prégnants.

La proximité de la station d'épuration au Sud apporte davantage à la contribution presque industrielle des aménagements.

Toutefois, depuis les infrastructures viaries, les barrières végétales sont légion et ne sont perceptibles que les espaces délaissés en mutation végétative, notamment à l'Ouest de la RD 22.

Au regard des itinérants, les serres sont peu visibles et le paysage apparaît réticulé autour des barrières ornementales et des habitats naturels.

¹⁵ Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

Les espaces bâtis sont essentiellement à vocation agricole, avec notamment les serres.

Deux types de serres s'opposent. Il y a quelques serres-tunnels, toujours étendues sur des superficies faibles à moyennes, éparpillées à l'Est et à l'Ouest de la zone d'étude. Modestes, elles s'enfoncent dans le paysage local et sont peu visibles.

Plus imposantes, les serres acier sur fondations béton s'étendent plus généralement sur de grands espaces. Le fonctionnement global de ces dernières, à dimension industrielle, exige également des installations dédiées à leur régulation hygrothermique et à leur ventilation. Des serres de ce type se trouvent au sein de la zone d'étude, et s'étendent sur onze hectares.



☞ Photographie 19 : Serres en verre de la Coopérative Agricole Sud Roussillon



☞ Photographie 20 : Vue aérienne des Serres de la Coopérative Agricole Sud Roussillon



☞ Photographie 21 : Vue vers le Sud des serres existantes depuis le flanc Ouest de la RD22

La desserte de la zone d'étude s'effectue depuis le Sud, par une sortie dédiée depuis le rond-point de la route d'Alénya (RD 22).



☞ Photographie 22 : Accès principal depuis le giratoire de la RD22

La lecture paysagère du site met en évidence un territoire agricole où les serres sont prégnantes. Les masques visuels offrent souvent des vues réticulées. Des cônes de vue depuis le réseau viaire vers la zone d'étude sont identifiés. Ceux-ci restent étroits ou séquentiels du fait de la présence de barrières végétales ou de serres existantes.